



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9710^e séance

Mercredi 21 août 2024, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kabba	(Sierra Leone)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Fu Cong
	Équateur	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M ^{me} Broadhurst Estival
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Japon	M. Yamazaki
	Malte	M. Camilleri
	Mozambique	M. Afonso
	République de Corée	M. Hyunwoo Cho
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Slovénie	M ^{me} Jurečko
	Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

Consolidation et pérennisation de la paix

Le Nouvel Agenda pour la paix – traiter les aspects mondiaux, régionaux et nationaux de la prévention des conflits

Lettres identiques datées du 30 juillet 2024, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2024/581)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation et pérennisation de la paix

Le Nouvel Agenda pour la paix – traiter les aspects mondiaux, régionaux et nationaux de la prévention des conflits

Lettres identiques datées du 30 juillet 2024, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2024/581)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentantes et représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Croatie, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Géorgie, Grèce, Guatemala, Haïti, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malaisie, Maldives, Maroc, Mexique, Myanmar, Népal, Nigéria, Pakistan, Royaume des Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Saint-Kitts-et-Nevis, Thaïlande, Timor-Leste, Türkiye, Ukraine, Viet Nam et Zimbabwe.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Elizabeth Spehar, Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ; S. E. M. Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine ; M^{me} Hawa Samai, Secrétaire exécutive, Commission indépendante chargée de la paix et de la cohésion nationale ; et M. Arnoux Descardes, Directeur exécutif, Volontariat pour le développement d'Haïti.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnalités suivantes à participer à la présente séance : S. E. M. Stavros Lambrinidis, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M. Habib Mayar, Secrétaire général adjoint du Groupe G7+.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/581, qui contient le texte de lettres identiques datées du 30 juillet 2024, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Spehar.

M^{me} Spehar (*parle en anglais*) : Je voudrais avant tout remercier la présidence sierra-léonaise du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat public de haut niveau sur le thème « Consolidation et pérennisation de la paix : le Nouvel Agenda pour la paix – traiter les aspects mondiaux, régionaux et nationaux de la prévention des conflits ».

La paix est l'objectif fondamental de l'Organisation des Nations Unies. La consolidation et la pérennisation de la paix sont au cœur des travaux du Conseil de sécurité et de l'Organisation. Pourtant, le nombre de conflits n'a jamais été aussi élevé depuis des décennies, infligeant des souffrances inimaginables, dévastant les économies et privant les communautés de leur avenir. Comme le souligne le Secrétaire général dans sa note d'orientation intitulée « Un Nouvel Agenda pour la paix », donner la priorité à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix peut contribuer à inverser ces tendances, à offrir des possibilités aux personnes touchées par la violence et à réduire les coûts humains et économiques de la guerre. Un Nouvel Agenda pour la paix fournit aux États Membres une feuille de route pour y parvenir, fondée sur le rétablissement de la confiance entre les pays, mais aussi au sein de chacun d'entre eux, et s'appuyant sur les principes d'universalité et de solidarité.

Ce matin, j'aimerais aborder brièvement la manière dont nous pourrions investir dans trois domaines clés décrits dans le Nouvel Agenda pour la paix afin de faire progresser la prévention et la consolidation de la paix, conformément aux objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il s'agit, premièrement, de promouvoir et d'appuyer des efforts de prévention et de consolidation de la paix volontaires, inclusifs, pris en charge par les pays et menés au niveau national, et de renforcer les infrastructures nationales pour la paix ; deuxièmement, d'assurer la cohérence et une approche globale de la prévention et de la pérennisation de la paix ; et troisièmement, de renforcer les

partenariats essentiels et d'accroître les ressources disponibles pour la prévention et la consolidation de la paix.

Pour ce qui est de promouvoir et d'appuyer des efforts de prévention et de consolidation de la paix volontaires, inclusifs, pris en charge par les pays et menés au niveau national, ainsi que de renforcer les infrastructures nationales pour la paix, je rappellerai que le Nouvel Agenda pour la paix a proposé un changement de paradigme en matière de prévention, reposant sur deux principes fondamentaux : premièrement, l'idée que la prévention doit être universelle, qu'aucun pays n'est à l'abri des facteurs de conflit et de violence ; et deuxièmement, la reconnaissance du fait que nous devons nous concentrer sur l'action et les priorités nationales.

En élaborant volontairement des stratégies nationales, les États Membres pourraient donner un élan politique important à cette nouvelle approche de la prévention. Ces stratégies pourraient contribuer à rallier différents acteurs nationaux, notamment les gouvernements et la société civile, autour de priorités communes, ce qui aiderait à promouvoir la cohésion sociale et à renforcer les infrastructures nationales pour la paix. Comme le souligne le Nouvel Agenda pour la paix, l'élaboration et la mise en œuvre volontaires de stratégies nationales de prévention et d'approches de consolidation de la paix peuvent être des socles importants pour la prévention et, plus globalement, pour la pérennisation de la paix.

Pour ce qui concerne la manière de faire, bien que chaque cas doive être adapté au contexte, les exemples couronnés de succès avaient donné la priorité à une approche de la gouvernance centrée sur les personnes, qui privilégie un accès équitable aux services et aux possibilités, au renforcement de l'état de droit et à la mise en place d'institutions publiques robustes et sachant s'adapter aux besoins et aspirations de la population. Pour être efficace, une infrastructure nationale au service de la paix implique la mise en place d'institutions, processus et politiques au niveau non seulement national mais aussi local, qui favorisent le dialogue politique et social, permettent les alertes rapides et les interventions rapides en cas de conflit et privilégient la consultation et la recherche de consensus pour rapprocher les écarts.

Le système des Nations Unies, qui dispose de compétences, d'outils et de réseaux sans équivalents, est prêt à accompagner les États Membres dans leurs efforts de prévention et de consolidation de la paix. Le Nouvel Agenda pour la paix souligne que l'appropriation nationale est un principe directeur pour l'efficacité des efforts nationaux de prévention et de consolidation de la paix.

Il souligne également qu'il faut prendre en compte une pluralité de voix, ainsi que les besoins et la participation de tous les secteurs de la société, car cela peut contribuer à rendre la paix plus durable. En République centrafricaine, par exemple, le Fonds pour la consolidation de la paix a appuyé des programmes conçus pour renforcer les médiatrices communautaires, qui contribuent à prévenir les conflits et à pérenniser la paix au niveau communautaire, ce qui sert les objectifs de paix plus larges du pays.

S'agissant de veiller à la cohérence et à une approche globale de la prévention et de la pérennisation de la paix, le Nouvel Agenda pour la paix souligne qu'il faut s'attaquer non seulement aux symptômes, mais aussi aux causes profondes de la violence et des conflits. Le meilleur moyen d'empêcher les sociétés de sombrer dans une crise est de garantir leur résilience en investissant dans un développement durable sans exclusive et dans une gouvernance inclusive. C'est pourquoi le Nouvel Agenda pour la paix appelle à accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à s'attaquer aux inégalités, à la marginalisation et à l'exclusion.

Au sein de l'ONU, les réformes engagées par le Secrétaire général en 2019 ont jeté les bases d'une plus grande cohésion du système de développement et du pilier Paix et sécurité, dans la mesure où les entités chargées de la consolidation de la paix, telles que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, contribuent à créer un lien plus étroit entre, d'un côté, les mécanismes du pilier consacrés à la prévention en amont et à la gestion et au règlement des conflits, et, de l'autre, l'action de prévention structurelle des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Le dispositif de consolidation de la paix a généré d'importantes options permettant aux humanitaires, à nos collègues du développement et aux acteurs de la paix de collaborer plus étroitement, de manière complémentaire, en tirant parti de leurs avantages comparatifs pour contribuer à la construction d'une paix durable.

En promouvant une approche globale de la prévention et de la consolidation de la paix, le Nouvel Agenda pour la paix souligne la nécessité de remédier aux menaces transnationales et transfrontalières qui, souvent, entravent, voire font échouer, les efforts nationaux de prévention, comme les effets néfastes des changements climatiques, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.

En ce qui concerne le renforcement des partenariats cruciaux et l'augmentation des ressources disponibles pour la prévention et la consolidation de la paix, le partenariat noué avec les acteurs régionaux et sous-régionaux continue de gagner en importance et en portée, d'autant

que la complexité du panorama des conflits nous oblige à rechercher et exploiter tous les outils disponibles pour la prévention et la consolidation de la paix. En particulier, les accords régionaux proposent, pour relever les défis de la prévention et des conflits, une riche gamme de mécanismes et processus qui peuvent être exploités efficacement lorsque les capacités et la volonté politique requises sont présentes. Les échanges réguliers entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, par exemple, et un partenariat analogue entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de paix et de sécurité, assortis d'efforts conjoints de plus en plus fréquents et d'un appui réciproque croissant entre les secrétariats et les systèmes des deux organisations, sont prometteurs. Il est possible de faire davantage s'agissant de donner concrètement suite à ces réunions importantes et de surveiller les fruits qu'elles produisent.

Lorsqu'on évoque la prévention et la consolidation de la paix, l'engagement politique et les partenariats idoines sont cruciaux, mais les affectations de ressources le sont plus encore. C'est le financement de la consolidation de la paix qui traduit la détermination et les stratégies en résultats sur le terrain. Il est préoccupant de voir que les investissements dans la paix et la prévention des conflits diminuent régulièrement tandis que les dépenses militaires augmentent dans le monde entier. Ces investissements ne représentent plus qu'une fraction de l'aide publique au développement totale : 10 %, pour les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques en 2023, leur plus bas niveau en 15 ans. Dans le même temps, l'année dernière encore, des études ont montré que le coût de la violence dans le monde s'élevait à près de 20 000 milliards de dollars, soit 13,5 % du produit intérieur brut mondial.

Au croisement des partenariats et du financement, nous devons également explorer plus avant la relation entre l'ONU et les institutions financières internationales dans le contexte de la prévention et de la consolidation de la paix. Ces partenariats avec les grandes institutions financières internationales, de la Banque mondiale aux banques régionales de développement, sont nécessaires pour garantir que les investissements dans le développement contribuent à une paix durable. Nous avons beaucoup progressé s'agissant des partenariats avec la Banque mondiale. Nous espérons constater cette année une robuste reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, notamment l'enveloppe budgétaire consacrée à la fragilité. Pour ce qui concerne l'avenir, le partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale dans divers contextes de conflit et d'après-conflit recèle

de bonnes pratiques qui pourraient être au fondement d'un partenariat plus systématique et plus stratégique. L'expansion des banques multilatérales de développement régionales offre également de nouvelles possibilités de collaboration, assorties de ressources concessionnelles dans des contextes pertinents qui peuvent être orientées à l'appui des efforts en faveur d'une paix durable. Enfin, nous devons trouver davantage de moyens de faire en sorte que des capitaux privés soient investis, d'une manière favorable à la paix, dans des contextes fragiles et touchés par un conflit, et l'ONU progresse à cet égard.

Prévention et consolidation de la paix peuvent briser le cycle de violence et poser les jalons garantissant la possibilité d'un développement durable pour tous. L'ONU, qui dispose d'outils, de compétences et de réseaux sans équivalents, peut jouer un rôle charnière à l'appui des efforts de prévention et de consolidation de la paix dans le monde. Sur fond de polarisation croissante, il est crucial de renforcer ces outils pour mener à bien cette mission. La Commission de consolidation de la paix recèle un potentiel inexploité et pourrait être un espace où les États Membres peuvent se pencher sur les efforts structurels et de long terme nécessaires pour prévenir les conflits et consolider la paix. L'importance qu'elle accorde à l'appropriation nationale et le fait qu'elle est chargée de traiter les questions au confluent de la paix et du développement font de la Commission l'organe idéal pour appuyer les stratégies nationales de prévention et de consolidation de la paix.

Pour améliorer son efficacité, il est indispensable qu'elle noue une relation plus stratégique et systématique avec les institutions financières internationales et les banques régionales de développement, afin que les instruments de financement correspondent davantage aux priorités nationales en matière de consolidation de la paix. Cela permettrait à la Commission de s'acquitter de son mandat principal : aider à réunir les ressources nécessaires à la consolidation de la paix. Nous approchons de certaines étapes qui sont à même de transformer cette vision politique en mesures et effets tangibles, comme le Pacte pour l'avenir, l'édition 2024 de la réunion de la Commission de consolidation de la paix au niveau ministériel et l'examen 2025 du dispositif de consolidation de la paix.

Les membres du Conseil ont une voix de premier plan dans ces processus et enceintes, et ils peuvent nous pousser à franchir le pas entre la conception de la prévention et de la consolidation de la paix et la manière de les mettre concrètement en œuvre. Je les appelle à faire preuve de leadership pour veiller à ce que, collectivement, nous saisissons ces occasions de relever les défis à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Spehar de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Adeoye.

M. Adeoye (*parle en anglais*) : L'Union africaine considère le Nouvel Agenda pour la paix comme un plan-cadre capital pour rééquilibrer l'architecture mondiale de paix et de sécurité, en mettant davantage l'accent sur la prévention des conflits. Cela est conforme aux objectifs de développement durable, aux aspirations énoncées dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et au projet phare Faire taire les armes, ainsi qu'à la Zone de libre-échange continentale africaine pour la création d'emplois et la promotion des entreprises.

Au cœur des efforts de plaidoyer de l'Union africaine se trouve le besoin urgent d'un multilatéralisme renouvelé qui reflète l'interconnexion de nos valeurs mondiales, de nos principes, de notre solidarité, de notre riche diversité, de nos perspectives et de nos efforts pour relever des défis communs, ainsi que d'un système de gouvernance à plusieurs niveaux qui donne la priorité à la gouvernance locale, communautaire et nationale et à la résilience institutionnelle.

Le Conseil de sécurité doit donc intégrer les voix de toutes les régions, en particulier celles des pays du Sud, y compris l'Afrique, afin de garantir que le cadre international de paix et de sécurité soit reconfiguré pour être inclusif et efficace. Je souhaite donc, au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, féliciter le Secrétaire général de son plaidoyer constant en faveur du programme mondial éloquent qu'est le Nouvel Agenda pour la paix et remercier la Sierra Leone d'avoir mis cette thématique à l'ordre du jour.

En ce qui concerne la démocratie, les élections et la gouvernance, l'approche de l'Union africaine repose sur le lien qui existe entre la paix, la sécurité, la gouvernance et le développement. Dans ce cadre, nous apportons aux organismes régionaux africains et aux États membres un appui en matière de consolidation de la démocratie, de renforcement des institutions, de promotion de la résilience et d'organisation d'élections inclusives, équitables et pacifiques. Les États membres continuent d'analyser et de mettre en œuvre la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.

Nous avons également lancé récemment les Principes et lignes directrices relatifs à l'utilisation des médias numériques et sociaux lors des élections en Afrique, une autre contribution cruciale pour faciliter la tenue d'élections pacifiques et prévenir ainsi les conflits. De même,

l'Union africaine, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, a lancé en 2023 la Facilité africaine de soutien aux transitions inclusives afin de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et de favoriser un retour rapide à l'ordre constitutionnel, le tout dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de son architecture africaine de gouvernance.

Dans le contexte du Nouvel Agenda pour la paix, nous pensons également qu'il faut mettre davantage l'accent sur la réforme du secteur de la sécurité. La Commission de l'Union africaine a articulé son travail en appui aux États membres et aux communautés régionales autour de trois piliers : fournir une assistance directe aux États qui entreprennent une réforme du secteur de la sécurité, apporter des outils de production de connaissances, renforcer les capacités humaines et le dialogue, et créer les plateformes de coordination nécessaires. Nous avons également élaboré un cadre national de désarmement, démobilisation et réintégration afin de contribuer à la conception et au renforcement des capacités institutionnelles des pays en transition.

Notre objectif en matière de reconstruction et de développement après les conflits est centré sur la politique de reconstruction et de développement après un conflit récemment révisée et adoptée par notre assemblée, qui met l'accent sur l'inclusion des jeunes, la protection de l'enfance et la durabilité environnementale en tant que moyens de pérenniser et de défendre la consolidation de la paix. Parallèlement, l'Union africaine a lancé une semaine annuelle de sensibilisation à la reconstruction et au développement post-conflit sous les auspices du Conseil de paix et de sécurité. Notre centre pour la reconstruction et le développement post-conflit, situé au Caire, est désormais pleinement opérationnel et nous avons mis en place un groupe de travail pour promouvoir les priorités interdépartementales en matière de consolidation de la paix. Cela se fait en collaboration avec notre organisation sœur, l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Notre exercice de consolidation de la paix continue d'être soutenu par S. E. le Président Abdel Fattah Al Sisi, de l'Égypte. En outre, le 31 janvier de chaque année a été désigné comme Journée africaine de la paix et de la réconciliation.

Nous ne pouvons prévenir concrètement les conflits en l'absence d'un financement durable. C'est pourquoi l'Union africaine a récemment opérationnalisé le Fonds pour la paix revitalisé, qui contribue désormais à l'action

dans trois domaines, à savoir la prévention des conflits et la médiation, les capacités institutionnelles, le cas échéant, et les opérations de soutien à la paix. Nous continuons de mobiliser les ressources des États membres et du secteur privé pour reconstituer le Fonds afin que l'Union africaine puisse également contribuer à un financement durable, contrôlé et dirigé par les Africains de toutes ses opérations de paix, en particulier dans le domaine de la prévention des conflits.

Il importe également de souligner que nous suivons une approche coordonnée et fondée sur le savoir qui repose sur l'interaction avec nos communautés et mécanismes économiques régionaux dans le cadre des échanges inter-régionaux de connaissances en matière d'alerte rapide et de prévention des conflits. Nous collaborons également avec le réseau de groupes de réflexion et une plateforme pour la société civile afin de continuer à couvrir les domaines critiques de la gouvernance, de la paix et de la sécurité. Les partenariats stratégiques avec l'ONU et d'autres acteurs mondiaux contribueront à renforcer la solidarité mondiale et le multilatéralisme.

Pour terminer, qu'il me soit permis de formuler les recommandations ci-après. Il est essentiel de renforcer les capacités institutionnelles et la résilience des États membres au sein des communautés locales et frontalières, et de donner la priorité aux institutions de paix nationales et traditionnelles. Il importe également d'investir dans une éducation inclusive, accessible et de qualité pour les communautés défavorisées dans les zones rurales et urbaines. Pour prévenir plus efficacement les conflits, il faut élargir les perspectives numériques et utiliser les avantages de l'intelligence artificielle et des structures de paix pour mettre en place des formations qui aident les jeunes et les nombreuses personnes touchées par les conflits.

Le Centre pour la reconstruction et le développement post-conflit du Caire change la donne, et nous sommes convaincus que l'Union africaine poursuivra sa collaboration avec lui en tant que groupe de réflexion et d'action. Alors que nous travaillons ensemble, il est également nécessaire de souligner que notre respect de la souveraineté et du patrimoine des États membres dans le cadre d'un dialogue des civilisations et du multilatéralisme sera fondé sur la solidarité mutuelle et le partage différencié des charges. À cet égard, je tiens à assurer le Conseil que l'Union africaine reste attachée au Nouvel Agenda pour la paix, qui repose sur une nouvelle architecture donnant la priorité à l'alerte précoce, à l'intervention rapide et à la prévention des conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Adeoye de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Samai.

M^{me} Samai (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion, Monsieur le Président, pour saluer et féliciter votre pays pour la manière dont il dirige les travaux du Conseil de sécurité au mois d'août, au prix d'un dévouement et d'efforts qui sont déterminants pour faire progresser les programmes de consolidation de la paix et de prévention des conflits du Conseil.

C'est un honneur pour moi que de m'adresser aujourd'hui au Conseil de sécurité pour lui faire part du parcours remarquable de la Sierra Leone, qui est passée du conflit à la paix, de l'instabilité à la stabilité, du sous-développement au développement, un parcours qui est porteur d'espoir et qui témoigne du pouvoir de l'engagement, du dialogue et de la consolidation de la paix inclusive. Notre expérience illustre l'importance d'une consolidation de la paix associant toutes les parties, et nous inspire tous et toutes à adopter des approches similaires dans nos efforts respectifs de consolidation de la paix. La Sierra Leone est un exemple remarquable de transition post-conflit réussie, alors que 22 ans se sont écoulés depuis la fin, en 2002, de la guerre civile sanglante qui a ravagé le pays. Les progrès réalisés par la nation, qui ont largement dépassé les prévisions, y compris celles de la communauté internationale, démontrent l'efficacité de ses efforts de consolidation de la paix et sont riches en bonnes pratiques et enseignements précieux pour d'autres régions touchées par un conflit. Cette transformation, portée par une volonté politique forte, un engagement sociétal et des stratégies innovantes en matière de consolidation de la paix, montre que même les nations les plus dévastées peuvent se relever grâce à des efforts concertés, avec l'appui inestimable de la communauté internationale.

Le succès des efforts de consolidation de la paix en Sierra Leone tient avant tout à la volonté politique inébranlable et à l'engagement de toutes les parties en faveur du dialogue. Cette détermination à parvenir à un dialogue concluant a jeté des bases solides pour une paix et une réconciliation durables. Concrètement, depuis la conclusion de l'Accord de paix d'Abidjan jusqu'aux Accords de paix de Lomé et d'Abuja, en passant par les conférences internes de Bintumani et le récent Accord d'unité nationale, la Sierra Leone a fait preuve d'un engagement constant en faveur du dialogue pour régler les différends et les désaccords.

La création de la Commission Vérité et réconciliation en juillet 2002 a été déterminante dans ce processus. Sous l'impulsion de la société civile, et grâce à un leadership féminin important, la Commission a joué un rôle essentiel s'agissant de recenser les causes profondes de la guerre et de recommander des réformes globales et systémiques. Dans son rapport d'octobre 2004, la Commission a insisté sur la nécessité de procéder à des changements structurels et encouragé le dialogue à tous les niveaux de la société, traçant ainsi une voie claire pour le relèvement de la Sierra Leone. Les travaux de la Commission ont non seulement répondu à une nécessité procédurale, mais ont également constitué un processus profondément transformateur qui a permis de panser les plaies de la guerre grâce à l'établissement de la vérité, à l'application du principe de responsabilité et à la formulation de recommandations en vue de réformes systémiques. Le caractère transformateur de son action a révélé toute la profondeur du processus de guérison et la résilience du peuple sierra-léonais. La participation des femmes à ce processus a été particulièrement remarquable, car elle a non seulement mis en évidence le rôle vital des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix, mais elle leur a également donné les moyens d'agir, soulignant ainsi l'importance des approches inclusives en matière de règlement et de prévention des conflits.

L'application des recommandations de la Commission a contribué à faire de la Sierra Leone une nation stable et pacifique. Parmi les principales réformes, on peut citer la création de la Commission nationale de la jeunesse, qui s'est penchée sur la question du nombre élevé d'ex-combattants parmi les jeunes et les enfants, et la création d'une Commission des droits de l'homme. La Commission nationale pour l'action sociale a supervisé les réparations, tandis que la Commission de lutte contre la corruption s'est attaquée à la corruption systémique. Le Bureau de la sécurité nationale a été créé pour coordonner la sécurité nationale, en parallèle avec les réformes du secteur de la justice et de la sécurité qui ont modernisé les services de police et l'armée de la Sierra Leone. En outre, la mise en place d'une infrastructure de paix et l'adoption d'une législation importante, y compris des lois sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, les droits de l'enfant, la violence domestique, la lutte contre la corruption et l'abrogation de la peine de mort, entre autres, ont joué un rôle essentiel dans l'avènement d'une société juste et équitable. Ces efforts ont abouti à la présentation, par le Président, d'excuses publiques adressées aux femmes pour les atrocités commises pendant la guerre, dans lesquelles il a reconnu leurs souffrances et s'est engagé à poursuivre les réformes. Ces réformes législatives et institutionnelles

étaient loin d'être de simples formalités, mais reflétaient un engagement profond à créer une société qui respecte les droits humains, promeut l'égalité des genres et garantit la justice et la sécurité à tous ses citoyens.

En 2020, la Sierra Leone a créé une Commission indépendante pour la paix et la cohésion nationale, ou Commission de paix, au titre d'efforts plus vastes visant à prévenir, gérer et atténuer les conflits. Cette mesure politique s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 16, à savoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, et répond à l'appel lancé dans le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général en faveur de la prévention des conflits à l'échelon national. La direction singulière de la Commission, avec une femme à sa tête et une représentation féminine importante parmi son personnel et au sein de son conseil d'administration, souligne le rôle vital que jouent les femmes dans les efforts de consolidation de la paix au niveau national. Dans son plan stratégique triennal, la Commission met l'accent sur une approche axée sur l'être humain, dirigée et contrôlée par les communautés, dans le cadre de laquelle elle collabore avec les acteurs locaux, notamment les chefs traditionnels et religieux, la société civile, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, ainsi qu'avec les agences de sécurité.

La création de la Commission de paix a constitué une évolution notable dans le dispositif de consolidation de la paix de la Sierra Leone et incarne les principes énoncés dans la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité. L'approche globale et intégrée de la Commission vise à s'attaquer aux causes profondes des conflits et à instaurer une paix durable par l'intermédiaire de processus inclusifs et participatifs. En associant un large éventail d'acteurs locaux, la Commission veille à ce que les efforts de consolidation de la paix soient ancrés dans les réalités et les besoins des communautés du pays.

La Commission de paix a réalisé des progrès considérables dans la mise en place de coalitions de paix réunissant les districts, les organisations non gouvernementales et la société civile, ainsi que de mécanismes d'alerte et d'intervention rapides dans les 16 districts de la Sierra Leone. Ces initiatives mobilisent des observateurs et des médiateurs de paix et accordent la priorité à la représentation équilibrée des femmes et des hommes et à l'inclusion. La Commission a également mis en place un centre opérationnel d'alerte et d'intervention rapides, qui comprend un centre d'appel géré par des jeunes femmes. Ce système a une dimension à la fois continentale et régionale, puisqu'il est intégré aux systèmes d'alerte et

d'intervention rapides de l'Union africaine et du Réseau ouest-africain pour la consolidation de la paix.

Les efforts de diplomatie préventive de la Commission ont permis de régler avec succès des différends entre parties et au sein de celles-ci, ainsi que d'autres conflits sociaux, démontrant ainsi l'efficacité d'une gestion anticipative. La mise en place de ces mécanismes témoigne de la détermination de la Sierra Leone à œuvrer en amont pour prévenir les conflits. En formant des observateurs et des médiateurs de paix et en créant des systèmes d'alerte précoce et d'intervention rapide, la Commission de paix veille à ce que les conflits potentiels soient détectés et traités avant qu'ils ne dégénèrent. Cette approche permet non seulement de prévenir la violence, mais aussi de renforcer la capacité des populations à gérer les conflits de manière indépendante, en favorisant la résilience, l'autonomie et la cohésion nationale.

L'un des principaux enseignements tirés de l'expérience de la Sierra Leone est l'importance d'une prévention des conflits dirigée et contrôlée par les communautés, ce qui permet de régler les conflits avant qu'ils ne dégénèrent. Les formations sont indispensables au fonctionnement permanent des structures de paix. Pour une prévention efficace des conflits, il est nécessaire d'adopter une approche anticipative, postconflit, inclusive et tenant compte des questions de genre, et il est indispensable de rester apolitique pour garantir l'accès et la confiance de tous les acteurs clés. Le travail en réseau avec des partenaires nationaux et internationaux s'est avéré être un atout important.

Le Gouvernement et les donateurs doivent reconnaître et soutenir les infrastructures nationales de paix. Une communication efficace est déterminante à l'ère de l'intelligence artificielle et de la désinformation. Les donateurs doivent investir davantage dans la recherche, la communication et le dialogue, qui sont des stratégies de prévention des conflits d'une importance capitale.

L'expérience de la Sierra Leone souligne l'importance d'appliquer des approches globales et inclusives de la consolidation de la paix. La prise en compte des questions de genre, la participation des jeunes et des personnes handicapées, et l'accent mis sur l'appropriation et la participation locales sont des éléments cruciaux qui ont contribué à la réussite du pays. Ces enseignements sont pertinents pour la Sierra Leone et offrent de précieuses indications pour d'autres pays sortant d'un conflit ou sujets à des conflits.

L'ONU a joué un rôle indispensable dans l'instauration d'une paix durable en Sierra Leone. Grâce à ses missions de consolidation de la paix, elle a apporté une sécurité et une stabilité essentielles dans l'immédiat après-guerre. Déployée de 1999 à 2005, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone a contribué à désarmer les combattants, à faciliter le retour des réfugiés et à aider le Gouvernement à rétablir son autorité et à reconstruire les institutions. L'appui constant de l'ONU, notamment la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, a été et demeure un facteur clef du succès des efforts de consolidation de la paix en Sierra Leone.

L'ONU a continué d'appuyer la Sierra Leone par l'intermédiaire du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone et du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone. Ces missions se sont concentrées sur la consolidation de la paix, le soutien à la bonne gouvernance et la promotion des droits humains et de l'état de droit. En outre, la Commission de consolidation de la paix s'est mobilisée en Sierra Leone pour apporter un appui financier et technique à diverses initiatives de consolidation de la paix, y compris les travaux de la Commission de paix.

La volonté politique et l'attachement du Gouvernement à la paix sont indispensables à la réussite du processus de paix. La prévention des conflits passe par la mise en œuvre rigoureuse des accords et des recommandations afin d'éviter une résurgence de la violence. En partageant le parcours de la Sierra Leone et les enseignements tirés, nous pouvons renforcer les éléments déterminants pour une consolidation de la paix et une prévention des conflits efficaces, tout en soulignant le rôle que jouent les femmes et les jeunes dans la pérennisation de la paix.

Le chemin parcouru par la Sierra Leone du conflit à la paix est un exemple puissant de résilience, de détermination et du pouvoir de transformation d'une consolidation de la paix inclusive. Ces expériences nous rappellent qu'une paix durable est possible grâce à des efforts collectifs, une volonté politique forte et une détermination à s'attaquer aux causes profondes des conflits. L'histoire de la Sierra Leone doit nous inspirer et guider nos efforts pour construire un monde plus pacifique et plus juste.

Enfin, je tiens à saluer le profond attachement à la consolidation de la paix dont fait preuve la présidence sierra-léonaise du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Samai de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Descardes.

M. Descardes : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de féliciter la République de Sierra Leone pour sa présidence et, du même coup, de remercier le Conseil pour l'invitation qui m'a été adressée en ma qualité de Directeur exécutif du Volontariat pour le développement d'Haïti, organisation de la société civile haïtienne présente dans les 10 départements géographiques du pays, travaillant avec et pour les jeunes et les femmes et œuvrant pour la participation de la société civile dans les politiques publiques en Haïti. Je suis particulièrement heureux de présenter un exposé encore une fois au Conseil, puisqu'après tout, ce dernier demeure attentif aux paroles authentiques portées par des acteurs directs et inspirées des réalités du terrain. Je viens donc à sa rencontre pour exprimer ma solidarité à l'égard des efforts en cours pour gérer des conflits entre des peuples et consolider la paix dans un monde bouleversé et sous constante menace de guerre. Les conflits et les guerres entraînent des migrations massives, avec des conséquences énormes en matière de droits humains, de chocs culturels et d'harmonie entre les peuples. Pire, les conflits et les guerres sont destructeurs de capital, qu'il s'agisse du capital infrastructurel, du capital environnemental, du capital humain ou du capital social.

Un premier seuil d'action en faveur de la paix concerne le niveau mondial. Là, il s'agirait de faire preuve de vigilance, de concertation et, surtout, de collaboration des États dans la perspective de façonner une civilisation de paix. À ce compte, l'ONU demeure essentielle et est tout indiquée pour motiver les États et également pour concevoir, proposer, mettre en œuvre, suivre et évaluer un agenda mondial de paix. Il s'agit là d'une responsabilité pour le système des Nations Unies. Les différentes organisations régionales et sous-régionales sont elles aussi vivement encouragées à développer des programmes et des outils susceptibles de prévenir, dans leurs régions respectives, tout éventuel conflit, de quelque nature qu'il soit, afin de garantir la coexistence pacifique entre les peuples. L'ONU et les organisations régionales ainsi que les organisations sous-régionales doivent donc se donner la main pour promouvoir l'indispensable agenda de paix à l'échelle mondiale et à l'échelle régionale.

Par-delà le niveau mondial et les niveaux régional et sous-régional, il convient de souligner l'importance des actions à entreprendre au niveau local, dans des pays ravagés par la violence et qui peinent à retrouver la paix. C'est le cas de mon pays, Haïti, où la dégradation de la situation sécuritaire au cours des dernières années empêche la circulation des personnes, des biens et des services et,

conséquemment, contribue à faire chuter la disponibilité des denrées, aggravant ainsi l'insécurité alimentaire qui touche actuellement 50 % de la population. Et voilà mon pays qui, meurtri par une escalade de violence, compte, par milliers, les morts et les enlèvements. En effet, la violence et l'insécurité ont provoqué, en 2023, plus de 4 000 morts et plus de 3 000 enlèvements contre rançon. Et, en 2024, la violence s'est intensifiée, notamment dans la zone métropolitaine et dans le département de l'Artibonite, où sont dénombrés quotidiennement de nombreux blessés et des pertes en vies humaines. Par ailleurs, la violence aveugle que connaît Haïti engendre un nombre important de déplacés involontaires qui, aujourd'hui, sont environ 600 000. Ce sont des familles qui sont forcées de fuir leur domicile et leur quartier en proie à la violence et qui se dispersent majoritairement dans le Grand Sud, soit 47 %, et dans l'Ouest, soit 37 %, pour aller se réfugier chez des familles d'accueil ou dans des camps de fortune sans conditions sanitaires suffisantes et érigés dans des bâtiments publics, des établissements scolaires ou tout autre endroit qui protège contre la pluie.

Les répercussions de la violence qui sévit en Haïti touchent toutes les catégories. Mais les enfants et les jeunes en sont particulièrement affectés et courent le risque d'en être sévèrement marqués, si des réponses appropriées et précoces ne sont pas envisagées. Pour ce qui est des femmes, elles sont les plus grandes victimes de cette violence qui se manifeste sous toutes les formes, dès lors qu'il faut les humilier, souiller leur corps, hypothéquer leur avenir.

Au milieu de toutes ces difficultés, la République d'Haïti semble vouloir se lancer dans une quête pour inverser la courbe de la violence, rétablir l'ordre institutionnel à travers des élections irréprochables et construire une paix durable. À ce compte, des acteurs sociaux, économiques et politiques ont souscrit un nouvel accord politique, l'accord du 3 avril, donnant naissance à un exécutif bicéphale et à la mise en place, avec la participation de diverses tendances politiques, d'un Gouvernement appelé à mettre en œuvre les différents chantiers de la transition. De plus, la société civile, tant de l'intérieur que de la diaspora, propose un cadre d'action sensible aux jeunes et aux femmes pour la réussite de la transition et met en place le Groupe d'assistance à la transition pour accompagner de manière non partisane les deux ailes de l'exécutif et faciliter la participation des différentes parties prenantes dans une quête commune de stabilisation du pays. De même, des efforts sont consentis de la part du Gouvernement pour renforcer les forces de l'ordre, alors que, parallèlement, les premiers contingents de la Mission multinationale d'appui à la sécurité sont arrivés en Haïti.

À cette phase, nous encourageons fortement les forces de l'ordre et la Mission multinationale d'appui à la sécurité à poursuivre des efforts conjoints dans le cadre d'une prise en compte concertée des besoins urgents de sécurité du peuple haïtien. De plus, au regard des réalités de terrain, il est recommandé que l'agenda de paix en Haïti s'appuie également sur un programme de réduction de la violence communautaire par le dialogue national ; un programme efficace de démobilisation, démantèlement et réinsertion qui cible les responsables de la violence actuelle ; un programme qui promeut la vérité et la justice ; un programme de prévention et de réhabilitation des groupes vulnérables aux propositions des gangs armés, à savoir les enfants, les jeunes et les femmes ; et enfin, un programme de gestion de la crise humanitaire aiguë que connaît Haïti.

Pour terminer, je voudrais remercier la coopération agissante des partenaires bilatéraux et des partenaires multilatéraux d'Haïti, y compris les organisations régionales et sous-régionales. Dans ce sens, je salue tout particulièrement les efforts du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et de l'Organisation des États américains en Haïti. L'appui de ces deux organisations au travail quotidien des organisations de la société civile pour la promotion du dialogue, de la participation et de la bonne gouvernance demeure une bonne pratique de partenariat innovant dans la mise en œuvre des objectifs énoncés dans le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général. J'aimerais également saisir cette occasion pour féliciter tous les acteurs haïtiens qui, malgré les différences, portent une citoyenneté active et sont inspirés par la nécessité de résoudre les divergences dans un esprit de compromis et de compréhension mutuelle. Je veux parler ici aussi bien de ceux et celles dont les voix sont reconnues que de ceux et celles des coins les plus reculés du pays qui n'ont aucune reconnaissance, mais dont le travail est source d'équilibre. À eux tous, chapeau !

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Descardes de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Leone.

Je voudrais tout d'abord remercier de leurs exposés éclairants les intervenants, M^{me} Elizabeth Spehar, Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ; S. E. M. Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine ; M^{me} Hawa Samai,

Secrétaire exécutive, Commission indépendante chargée de la paix et de la cohésion nationale ; et M. Arnoux Descardes, Directeur exécutif, Volontariat pour le développement d'Haïti. Je remercie également la Commission de consolidation de la paix de son avis écrit.

Alors que je vais me concentrer dans ma déclaration d'aujourd'hui sur les questions clefs de la prévention des conflits et de la consolidation et de la pérennisation de la paix, il importe avant tout de souligner que l'inégalité au sein des États et entre eux reste un obstacle majeur aux efforts de consolidation de la paix et à la prévention durable des conflits aux niveaux mondial, régional et national. Dans sa note d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix, le Secrétaire général a mentionné à juste titre que,

« [L]es inégalités et les injustices, à l'intérieur des nations et entre elles, font naître de nouveaux motifs de mécontentement. Elles ont semé la méfiance à l'égard de la possibilité que les solutions multilatérales améliorent les conditions de vie et amplifié les appels à de nouvelles formes d'isolationnisme ».

Ces mots n'ont jamais été plus vrais.

Au niveau mondial, nous assistons à une augmentation alarmante des conflits et de l'instabilité, alimentée par une interaction complexe entre les tensions géopolitiques, les disparités économiques, les changements climatiques et la prolifération des armes. Notre monde est en feu en raison des conflits nationaux et internationaux. Des conflits civils en Afrique aux conflits au Moyen-Orient et en Europe orientale, nous sommes aujourd'hui confrontés à des situations complexes qu'il est de plus en plus difficile pour un État de résoudre à lui seul. La complexité et le caractère multiforme des défis et des conflits du XXI^e siècle justifie des solutions mûrement réfléchies et multidimensionnelles.

Le Nouvel Agenda pour la paix appelle à un multilatéralisme renouvelé et à un réengagement en faveur des principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Nous devons veiller à ce que les institutions mondiales soient correctement équipées pour relever ces défis, en mettant l'accent sur la diplomatie préventive, un maintien de la paix robuste et des efforts soutenus de consolidation de la paix. Les résolutions jumelles sur la pérennisation de la paix adoptées en 2016 par l'Assemblée générale (résolution 70/262) et le Conseil de sécurité (résolution 2282 (2016)) ont offert au système des Nations Unies l'occasion de repenser son approche en matière de prévention des conflits violents et d'aborder ces derniers de façon plus holistique et inclusive, en s'attaquant à leurs causes

profondes grâce à une approche fondées sur trois piliers, à savoir la paix et la sécurité, le développement et les droits humains. L'ONU a ainsi la possibilité de moderniser sa boîte à outils de prévention grâce à des initiatives telles que le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général, le futur Pacte pour l'avenir et le prochain examen du dispositif de consolidation de la paix.

Depuis la fin des grandes guerres mondiales, le multilatéralisme a constitué un moyen efficace de régler les conflits mondiaux, régionaux et nationaux. Pourtant, nous nous trouvons aujourd'hui à un tournant qui pourrait soit donner naissance à une volonté renforcée et revitalisée de s'appuyer sur les acquis du multilatéralisme, soit nous rapprocher d'un point de non-retour intenable, où les politiques isolationnistes creusent des fossés encore plus profonds entre les États et les peuples et entravent notre capacité à nous protéger et à nous protéger les uns les autres d'une destruction irréversible.

Nous ne devons pas être la génération à laquelle l'histoire imputera la responsabilité d'une planète détruite. Nous devons à nos enfants et à leurs enfants de laisser un héritage de croissance et d'espoir en eux-mêmes et les uns envers les autres. Il incombe donc à notre génération de trouver des remèdes aux problèmes qui touchent l'humanité et de mettre un terme à la souffrance qui frappe des milliards d'êtres humains ainsi qu'à la pauvreté, aux maladies et, bien sûr, à la guerre. Comme Nelson Mandela l'a dit avec justesse :

« On s'attendait à ce que nous nous détruisions les uns les autres [...] collectivement [mais] nous devons, en tant que peuple, choisir la voie de la négociation, du compromis et du règlement pacifique ».

À cet égard, le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général fournit des feuilles de route qui permettront à notre génération de laisser un héritage productif. Les principes directeurs que sont la confiance, la solidarité et l'universalité doivent continuer de nous guider en cette époque fragile. Le respect des droits humains, du droit international, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et le règlement pacifique des différends doivent rester au tout premier plan. La diplomatie doit être le baume qui nous permet d'apaiser tous les différends, avec la prévention pour principal mot d'ordre. Nous devons promouvoir l'appropriation nationale de toutes les stratégies et actions, lesquelles doivent être axées sur l'être humain, en donnant la priorité aux voix des jeunes et des femmes. En outre, il est primordial que nous nous attachions à améliorer l'économie des pays les moins avancés en leur fournissant des options de croissance nouvelles et

adaptées, des grilles de prêts équitables et des possibilités de commerce international plus durables et correspondant davantage au marché mondial d'aujourd'hui.

Je voudrais maintenant, en abordant notre situation nationale, appeler l'attention sur le cas de la Sierra Leone, pays qui offre de précieux enseignements en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix, comme nous l'a dit M^{me} Samai. La guerre civile en Sierra Leone, qui s'est achevée en 2002 au terme de 10 années, a été marquée par une violence extrême, des atteintes aux droits humains et l'effondrement des institutions publiques. Toutefois, le remarquable relèvement de la nation et la paix durable qu'elle connaît depuis plus de 20 ans prouvent l'importance de l'appropriation nationale et d'une gouvernance inclusive dans la prévention des conflits. Comme l'a souligné M^{me} Samai, l'expérience de la Sierra Leone met en évidence la nécessité de remédier aux causes profondes du conflit, notamment la marginalisation économique, le chômage des jeunes et l'exclusion politique. La création de la Commission Vérité et réconciliation et du Tribunal spécial pour la Sierra Leone a joué un rôle crucial pour promouvoir la justice transitionnelle, la réconciliation et l'application du principe de responsabilité. De plus, le Gouvernement s'est attaché à reconstruire les institutions, à promouvoir la bonne gouvernance et à favoriser la paix et la cohésion nationale, ce qui a permis d'éviter une rechute dans le conflit.

Dans les faits, la Sierra Leone applique selon qu'il convient certaines des 12 actions recommandées dans le Nouvel Agenda pour la paix, par exemple en accélérant la mise en œuvre Programme de développement durable à l'horizon 2030, en changeant la manière dont nous concevons la prévention et la pérennisation de la paix et en renforçant la diplomatie préventive à l'heure des divisions. Parmi les mesures spécifiques qu'elle a prises figurent le développement des secteurs manufacturier et des services, le renforcement et l'amélioration des compétences des jeunes, en particulier chez les femmes, la réalisation d'investissements dans la technologie et l'infrastructure, moteurs clés du développement durable, et la promotion de l'inclusion, de la bonne gouvernance, des services axés sur l'humain et de l'application du principe de responsabilité. Nous sommes convaincus que, grâce au dialogue et à la mobilisation autour de ce plan de développement commun, les Sierra-Léonais continueront de choisir la paix et la prospérité, aujourd'hui et à l'avenir.

Au niveau mondial, la Sierra Leone contribue au maintien de la paix et de la sécurité internationales, entre autres en siégeant au Conseil de sécurité et en mettant

l'accent sur la consolidation de la paix, notamment en partageant les enseignements tirés de son expérience nationale en la matière. À l'échelon régional, la Sierra Leone continue de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la paix et de la stabilité. Notre président, S. E. M. Julius Maada Bio, a donné la priorité au renforcement de la coopération, de la collaboration et du dialogue régionaux pour ce qui touche au développement socio-économique, à la paix et à la sécurité, dans le cadre de l'Union du fleuve Mano, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union africaine. Tout récemment, le 7 août, le Président Bio s'est rendu en visite officielle au Burkina Faso, où son homologue et lui ont discuté de questions liées au dialogue politique et à la coopération régionale pour relever les défis régionaux, notamment les conditions de sécurité au Burkina Faso et au Sahel. La paix et la stabilité dans les régions de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel revêtent une importance particulière pour la Sierra Leone, et nous continuons également d'aborder activement cette question au Conseil.

Le panorama mondial montre que les approches universelles sont inefficaces pour remédier à des scénarios de conflit diversifiés. Des stratégies plus localisées et spécifiques à chaque contexte sont requises pour s'attaquer aux causes profondes des conflits en cours dans des régions et pays différents. En outre, pour prévenir efficacement les conflits et les crises, il est impératif d'investir dans des mécanismes d'action et d'intervention rapides qui visent les causes profondes de la violence et de l'instabilité. Cela implique des mesures innovantes et en amont pour remédier aux inégalités socioéconomiques, à l'exclusion politique et aux atteintes aux droits humains avant qu'elles ne dégèrent en conflits plus importants. À l'heure où le système des Nations Unies façonne l'avenir des opérations de paix et des missions politiques spéciales, il s'impose de plaider pour une approche transversale qui intègre les droits humains et des mesures visant les causes profondes de ces processus. Cette approche permettra de garantir que les enseignements tirés des échecs passés soient intégrés dans les stratégies futures de pérennisation de la paix et de gestion des situations de conflit et d'après-conflit.

Pour terminer, alors que nous nous efforçons de construire un monde plus pacifique et plus sûr, il incombe au Conseil de traduire les principes du Nouvel Agenda pour la paix en actions concrètes sur le terrain. En donnant la priorité à la prévention des conflits aux niveaux national, régional et mondial, nous pouvons sensiblement améliorer notre capacité à prévenir de futurs conflits, à protéger les civils et à construire une paix durable.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au Conseil de sécurité, Monsieur le Président, et je remercie la Sous-Secrétaire générale Spehar, M. Adeoye, M^{me} Samai et M. Descardes de leurs exposés éclairants.

Le monde pourra éviter les tragédies humaines et les conséquences dévastatrices qui découlent des conflits lorsque nous serons capables d'empêcher qu'ils éclatent, d'empêcher qu'ils s'aggravent et s'étendent lorsqu'ils surviennent, et d'empêcher qu'ils se reproduisent lorsqu'ils ont pris fin. Cette approche présente des avantages financiers notables, au regard des coûts politiques, socioéconomiques et financiers des conflits. Foncièrement convaincu que le Conseil de sécurité a un rôle vital à jouer pour prévenir les conflits et leur récurrence, le Japon a organisé en mars, pendant sa présidence du Conseil, un débat public sur le thème « Promouvoir la prévention des conflits – donner à tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, des moyens d'agir » (voir S/PV.9574). Nous félicitons donc vivement la Sierra Leone d'avoir eu l'initiative d'organiser le présent débat public. Je souhaite faire trois observations aujourd'hui.

Premièrement, les approches de la prévention des conflits doivent être spécifiques au contexte et dirigées par les pays concernés. Des transitions qui répondent à une planification stratégique et qui soient adaptées au contexte national ont plus de chances d'empêcher une rechute dans le conflit, en particulier dans les situations où les opérations de paix des Nations Unies ont entamé leur reconfiguration ou leur retrait. Les mécanismes d'alerte rapide mis en place au niveau national sont capables de détecter les signes de conflit et d'y répondre avant que les événements ne dégèrent. Pour appliquer ces démarches préventives, les pays doivent identifier les causes profondes du conflit et les facteurs de résilience, tout en veillant à s'approprier ces démarches à tous les niveaux.

Deuxièmement, le renforcement des institutions est indispensable pour que les populations se sentent protégées et aient les moyens de relever efficacement les défis spécifiques à chaque contexte. Des institutions compétentes peuvent garantir un environnement politique sûr et ancré dans l'état de droit, assurer la prestation de services socio-économiques de base et promouvoir le développement. Tous les membres d'une société dotée de ces institutions,

y compris les femmes et les jeunes, auront ainsi la possibilité d'exprimer tout leur potentiel et non seulement de participer aux efforts de prévention mais d'en être à l'origine, en mettant leurs capacités au service des institutions nationales. Lorsqu'un gouvernement national et les communautés locales coopèrent sur le terrain pour consolider les capacités institutionnelles, la confiance mutuelle entre le Gouvernement et la population peut être renforcée, ce qui peut alors favoriser la cohésion sociale et la résilience et promouvoir ainsi une paix durable.

Troisièmement, nous, la communauté internationale, devons appuyer les efforts de prévention menés au niveau national en promouvant une approche à l'échelle des Nations Unies, y compris au Conseil de sécurité. Lors du débat public de mars (voir S/PV.9574), de nombreux États Membres ont encouragé le Conseil à intégrer les questions de prévention dans ses travaux, y compris dans les processus décisionnels et la formulation des mandats des missions de paix.

À cet égard, la Commission de consolidation de la paix est bien placée pour fournir au Conseil des avis sur les questions de prévention, en s'appuyant non seulement sur les expériences pertinentes des différents organismes des Nations Unies, mais aussi sur celle des États Membres, comme cela a été le cas lorsque le Kenya, la Norvège et le Timor-Leste ont présenté leurs mesures nationales de prévention à la Commission au mois de mars. Comme nous le savons tous, tout État Membre peut demander une réunion de la Commission de consolidation de la paix, mais je tiens à souligner que le Conseil lui-même peut aussi donner à la Commission son avis sur l'élaboration de son ordre du jour.

Par ailleurs, le Conseil doit encourager ses opérations de paix à coopérer pleinement et à renforcer les synergies avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'appuyer efficacement les efforts nationaux de prévention des États hôtes.

De plus, nous, les États Membres, devons renouveler collectivement notre engagement à mettre en œuvre une approche globale fondée sur les interactions et visant à garantir la sécurité humaine à l'occasion du Sommet de l'avenir qui se tiendra le mois prochain, ainsi que dans le cadre de l'examen du dispositif de consolidation de la paix qui sera effectué en 2025.

Je conclurai en rappelant qu'à l'occasion du débat public organisé par le Japon en mars, 67 pays se sont réunis lors du point de presse afin d'exprimer leur engagement en faveur de la prévention des conflits. Je réaffirme ici que le

Japon reste déterminé à poursuivre cet objectif, de concert avec les membres du Conseil et les États Membres.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour vous souhaiter la bienvenue à New York, Monsieur le Ministre, et pour remercier la Sierra Leone d'avoir organisé le présent débat public. Je remercie également les intervenants de leurs précieux éclairages.

Le Guyana s'associe à la déclaration qui sera faite par la représentante de Saint-Kitts-et-Nevis au nom de la Communauté des Caraïbes.

Martin Luther King Jr. a dit un jour que « la vraie paix n'est pas simplement l'absence de tension, mais la présence de la justice ». Le Guyana souscrit pleinement à cette déclaration, car si l'on ne met pas en place les conditions nécessaires pour prévenir l'apparition de conflits ou pour répondre comme il se doit aux différents griefs, la simple absence de conflit n'offre aucune garantie de paix pérenne. Malgré des progrès louables, des lacunes importantes subsistent dans notre approche de la prévention des conflits.

Le Nouvel Agenda pour la paix appelle à renforcer la diplomatie et les actions préventives. Pour ce faire, nous devons d'abord prendre conscience que la prévention des conflits est un moyen plus efficace de consolider et de maintenir la paix. Le Conseil ne doit pas se contenter d'être la salle d'urgence du monde et de réagir lorsque des conflits surviennent, même si cela est essentiel. En toute logique, le mandat du Conseil en matière de maintien de la paix et de la sécurité exige que la prévention soit également un élément central de son travail.

Nous devons donc mettre de côté l'inconfort politique qui entoure la prévention et la prévision des risques de conflit et utiliser des systèmes d'alerte rapide pour cerner les facteurs de risque et définir des mesures d'atténuation. En investissant dans des systèmes d'alerte rapide localisés et adaptés au contexte, nous pouvons mieux repérer les zones de tension potentielles et traiter les griefs naissants ou existants avant qu'ils ne s'aggravent et ne dégénèrent en violence.

En définitive, nous ne pouvons pas continuer de fermer les yeux sur le coût humain et économique élevé qui résulte de l'incapacité de prévenir les conflits, comme nous l'a rappelé la Sous-Secrétaire générale Spehar. Ce coût, rien qu'en termes d'aide humanitaire, est colossal. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires estime que plus de 48 milliards de dollars seront nécessaires en 2024 pour venir en aide à plus de 186 millions de

personnes, en raison de conflits, d'urgences climatiques et de problèmes économiques, autant de phénomènes qui, dans de nombreux cas, se recourent. Une grande partie de ce coût est imputable aux conflits.

Dans le même temps, l'écart entre les besoins et les engagements s'élève à 36 milliards de dollars et risque de se creuser à mesure que les conflits se multiplient dans le monde. Mais alors que le financement de l'aide humanitaire continue de diminuer, les dépenses militaires augmentent.

Dans ce contexte, j'insisterai sur trois points.

Premièrement, le Guyana souligne la nécessité d'adopter une approche stratégique, fondée sur des partenariats à tous les niveaux, associant les gouvernements, les entités internationales, le secteur privé et la société civile pour remédier aux déficits de développement, qui sont à l'origine de la grande majorité des conflits. Le développement, c'est la prévention.

Si nous sommes conscients que c'est aux États qu'il incombe de prévenir les conflits, nous rappelons que les capacités et les ressources ne sont pas équitablement réparties dans le monde. C'est pourquoi les efforts nationaux doivent être étayés par une collaboration régionale et internationale. L'accès au financement du développement est crucial. L'ONU, par l'intermédiaire de ses organismes, fonds et programmes, doit également donner la priorité aux efforts de prévention et apporter son appui par le biais d'initiatives de renforcement des capacités et de mobilisation des ressources adaptées au contexte.

Deuxièmement, nous devons veiller à ce que nos approches soient intégrées et qu'elles s'attaquent aux facteurs de conflit traditionnels et contemporains. Ceux-ci sont souvent liés et sont le résultat d'inégalités socioéconomiques, de l'exclusion politique et des effets des changements climatiques, entre autres.

Les changements climatiques agissent de plus en plus comme un multiplicateur de menaces qui exacerbe la concurrence autour de ressources limitées, ce qui engendre des tensions et des conflits. Nos efforts doivent dès lors s'appuyer sur une coopération internationale solide afin d'intégrer la résilience climatique dans les stratégies de consolidation de la paix lorsque des phénomènes météorologiques extrêmes, l'élévation du niveau de la mer et la perturbation des modèles agricoles constituent une source de conflit existante ou potentielle.

La sécurité alimentaire est une autre question urgente dans ce contexte. Comme nous l'avons constaté

à maintes reprises, les graves perturbations de l'approvisionnement alimentaire dues aux catastrophes climatiques, aux conflits et à l'instabilité économique sont également des facteurs clefs de la faim et des pénuries alimentaires, qui attisent le mécontentement et la violence. Le renforcement des capacités locales et l'investissement dans des systèmes agricoles résilients à l'échelle mondiale contribueraient à jeter les bases d'une paix durable en veillant à ce que les communautés aient les moyens de produire leur propre nourriture. Dans tous ces contextes, l'accès à la justice est primordial. L'accès de tous à la justice et la mise en place, à tous les niveaux, d'institutions efficaces, responsables et inclusives contribuent à l'avènement de sociétés pacifiques et stables.

Troisièmement, la Commission de consolidation de la paix est bien placée pour servir de passerelle pour le Conseil de sécurité lorsqu'il examine des situations de conflit ou des situations où des pays sont en transition à l'issue d'un conflit. La Commission dispose d'un riche éventail de compétences qu'elle peut mettre à profit pour transformer les conditions qui sont à l'origine des conflits violents. Elle peut fournir des orientations stratégiques sur des situations nationales données. Nous exhortons la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité à étudier les possibilités de tirer le meilleur parti du rôle consultatif de la Commission et de renforcer la prévention et la consolidation de la paix.

De même, le recours accru à l'analyse des données et à des approches davantage fondées sur des données probantes doit devenir la nouvelle norme à tous les niveaux, afin d'élargir le soutien à la prévention et à la consolidation de la paix, ainsi que de favoriser l'innovation et de produire des résultats. En élargissant la panoplie d'outils à la disposition des organismes des Nations Unies, nous pourrions mieux réduire les risques de conflit et de crise.

Pour terminer, dans la perspective du Sommet de l'avenir et de l'adoption du Pacte pour l'avenir, nous devons agir avec urgence et détermination pour bâtir un monde où la paix sera durable parce que les conditions génératrices de conflits auront disparu. Nous devons également nous rappeler que la prévention fait partie intégrante de notre effort collectif pour maintenir la paix et la sécurité internationales et qu'elle s'inscrit donc dans le cadre du mandat du Conseil de sécurité. Œuvrons de concert, unis dans notre engagement à prévenir les conflits avant qu'ils n'éclatent et à construire un avenir de paix durable pour tous et toutes.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de présider notre

débat. Nous sommes reconnaissants à la Sierra Leone de nous permettre d'examiner à nouveau la question de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits dans cette salle. Je remercie également de leurs exposés la Sous-Secrétaire générale Spehar et le Commissaire Adeoye. Nous avons écouté avec une attention particulière les analyses et les idées présentées par M^{me} Samai et M. Descardes.

Face à la prolifération des conflits violents et aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales à travers le monde, il est plus nécessaire que jamais d'accorder une plus grande attention à la prévention des conflits. À cet égard, le Secrétaire général, dans son Nouvel Agenda pour la paix, propose un plan détaillé et opportun pour relever les défis complexes d'aujourd'hui. Dans le contexte du vibrant appel à un engagement renouvelé en faveur d'un multilatéralisme fondé sur les principes du droit international, du développement durable et des droits humains, je voudrais aborder trois points.

Premièrement, nous devons renforcer la gouvernance et l'état de droit. Une gouvernance efficace et une ferme adhésion à l'état de droit sont les fondements de sociétés stables et prospères. Bien que de nombreux pays, en particulier ceux qui sortent d'un conflit, aient accompli des progrès louables dans ces domaines, d'importants défis subsistent. La réforme constitutionnelle, l'indépendance de la magistrature et la lutte contre les flux financiers illicites ont contribué à renforcer l'application du principe de responsabilité et la transparence. Si nous voulons atteindre l'objectif d'une bonne gouvernance, nous devons renforcer les capacités institutionnelles, en veillant à ce que les institutions publiques soient dotées des moyens nécessaires pour fournir des services de base de manière efficace et équitable.

Deuxièmement, il faut renforcer les efforts de réforme des secteurs de la sécurité et de la justice, dont l'efficacité est indispensable pour jeter les bases d'une paix et d'une stabilité durables. Toutefois, les progrès dans ce domaine manquent d'homogénéité et le degré de réussite varie selon les pays et les régions. Il est donc primordial de créer des conditions propices à la réussite des processus de réforme du secteur de la sécurité, en particulier d'un point de vue politique, en s'inspirant d'autres expériences concluantes. Les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui sont au cœur des efforts de paix et de renforcement de la confiance entre les acteurs et les parties à un conflit, jouent un rôle très important pour le succès de ces processus. Néanmoins, ces programmes sont confrontés à des difficultés

considérables, notamment en termes de ressources et de financement, et il est donc capital que la communauté internationale renforce son appui à ces efforts. L'objectif principal à cet égard est de mettre en place des forces de sécurité professionnelles pour concrétiser les efforts d'édification de l'État, tout en veillant à ce que ces forces opèrent dans le respect des cadres pertinents en matière de droits humains.

Troisièmement, il faut favoriser les partenariats. Les approches globales de la consolidation de la paix appliquées par l'ONU ne peuvent être considérées comme globales que si elles sont entreprises en coordination avec les mécanismes régionaux, les institutions nationales et les acteurs concernés. Les relations avec les autorités locales sont une composante essentielle des efforts visant à élaborer des stratégies de consolidation de la paix qui tiennent compte des priorités nationales et renforcent le principe de l'appropriation nationale. Il faut également resserrer la coopération avec les organisations régionales sur la base des avantages comparatifs afin de répondre aux besoins sur le terrain. Maintenir les consultations annuelles entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine peut et doit être un point de départ concret pour aligner les priorités et coordonner les efforts de l'Union africaine et de l'ONU sur ce volet important.

Pour terminer et dans ce contexte, nous devons commencer par renforcer la Commission de consolidation de la paix, dont les capacités et le pouvoir de liaison exceptionnels n'ont pas encore été pleinement exploités. En tant que membre de la Commission, l'Algérie réaffirme son appui à cet organe. Nous devons saisir l'occasion de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU, qui aura lieu l'année prochaine, pour renforcer enfin la Commission et lui donner les moyens d'agir.

M. Hauri (Suisse) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat, ainsi que nos intervenantes et intervenants pour leurs contributions.

Il n'y a pas de gloire dans la prévention. L'histoire se rappelle les conflits et leurs dénouements. Des monuments à la victoire abondent, tandis que les guerres évitées et la violence désamorcée retiennent à peine notre attention. Il serait pourtant plus utile d'ériger des statues aux héroïnes et héros qui ont su prévenir ou surmonter les conflits, aux facilitateurs et aux médiatrices qui ont sauvé les vies de milliers de civils et évité des catastrophes humanitaires. Nous nous félicitons à ce titre que la Sierra Leone ait mis un accent sur les leçons tirées de sa propre histoire récente. Nous nous félicitons également que ce

débat se tienne à l'aune du Nouvel Agenda pour la paix, qui nous appelle à faire de la prévention une priorité politique et à développer des stratégies nationales de prévention. À ce titre, nous sommes fiers d'avoir pu joindre nos forces dans le cadre de l'initiative des présidences successives d'août, de septembre et d'octobre du Conseil, pour une action commune, lancée il y a quelques instants.

Les enseignements tirés de la Sierra Leone sont précieux, mais il serait faux de croire que la prévention concerne uniquement les États qui ont subi ou risquent de subir un conflit armé, alors que l'extrémisme violent, voire la violence intraétatique et interpersonnelle, doivent être affrontés par toutes et tous. Ainsi, une étude récente dans le cadre de l'initiative visant à réduire de moitié la violence dans le monde lancée par les Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives a démontré les coûts économiques importants de la violence dans différents pays, y compris en Suisse. La prévention, tel que l'explique le Nouvel Agenda pour la paix, doit être abordée aux niveaux local et national, tout en s'appuyant sur l'échange d'expériences entre différents pays.

Qu'il me soit permis de contribuer à ce débat par cinq observations.

Premièrement, la prévention dépend de la confiance dans la sécurité, la justice et la garantie des libertés. Ce sont des responsabilités nationales, ancrées dans les conventions et engagements au niveau international. Une telle confiance est un puissant antidote contre la violence. Les droits humains, affirmés par la Déclaration universelle des droits de l'homme il y a plus de 75 ans, ont également un objectif préventif. Nous l'avons aussi affirmé par l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Deuxièmement, il est important de désamorcer nos appréhensions politiques par rapport à la notion de prévention et de nous laisser guider par les faits. Des études récentes fondées sur des données probantes de contextes nationaux divers identifient des éléments clés pour les stratégies nationales de prévention. Ces éléments vont des mesures garantissant la sécurité et l'indépendance du système judiciaire aux initiatives visant à renforcer la tolérance, la solidarité et l'inclusion, en passant par la confiance dans les institutions, au cœur de l'objectif de développement durable no 16, ainsi que l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci.

Troisièmement, la prévention est efficace si elle émane du niveau local. La Suisse le reconnaît en déléguant de nombreux pouvoirs aux niveaux régional et local et en

encourageant, par exemple, des initiatives de la société civile pour lutter contre l'extrémisme, la violence et la marginalisation. Nous pouvons profiter de nos expériences et offrir un soutien mutuel. C'est ainsi que par exemple, au Bénin, la Suisse soutient l'initiative présidentielle visant à prévenir la propagation des groupes extrémistes armés. Le Gouvernement met en œuvre une approche holistique en investissant dans l'aménagement du territoire et les incitations économiques, afin d'améliorer les conditions de vie de la population dans le nord et d'empêcher son recrutement par des groupes extrémistes. Ce n'est qu'un exemple de plusieurs projets nationaux qui méritent notre soutien, pourtant loin des conflits retenant l'attention du Conseil, qui doit trop souvent se pencher sur des situations de crises aiguës.

Quatrièmement, la Commission de consolidation de la paix est tout indiquée pour un partage d'expériences sur la prévention nationale. Grâce à son expertise collective, elle peut accompagner les pays qui le souhaitent dans leurs processus de consolidation de la paix. Nous saluons d'ailleurs son avis, qui nous est non seulement précieux dans le cadre de cette séance, mais pourra nous guider également dans tous nos futurs travaux. En outre, grâce au Fonds pour la consolidation de la paix, l'ONU dispose d'un instrument agile qui peut servir de catalyseur pour des investisseurs aux moyens plus considérables, tels que les institutions financières internationales.

Enfin, le Conseil doit, quant à lui, pleinement assumer son rôle dans la prévention. D'une part, il doit mieux utiliser les instruments du Chapitre VI, qui lui permettent de formuler des recommandations pour le règlement pacifique des différends. D'autre part, les missions régionales qu'il mandate, à l'instar de celles en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en Afrique centrale ou en Asie centrale, doivent être capable de soutenir, à leur demande, les gouvernements afin d'identifier les risques accrus de conflit et de les réduire durablement.

Comme le soulignait bien Manratu Kamara, auteure sierra-léonaise, nous ne pouvons pas changer le passé, mais nous pouvons choisir de créer un nouvel avenir. À quelques semaines seulement du Sommet de l'avenir, ce débat public nous sert d'appel clair pour la conclusion d'un pacte ambitieux en matière de prévention. Saisissons cette occasion.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie la Sous-Secrétaire générale, M^{me} Spehar, le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Adeoye, ainsi que M^{me} Sawai et M. Descardes pour leurs présentations très complètes. Je tiens à remercier la Sierra Leone pour l'organisation de

ce débat public sur un thème essentiel pour repenser la sécurité collective.

À cet égard, la France souhaite saluer le travail accompli par le Secrétaire général à travers le Nouvel Agenda pour la paix, dans la perspective du Sommet de l'avenir. Cette échéance nous offre l'opportunité de réfléchir collectivement à l'avenir des outils des Nations Unies en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

Ce travail collectif doit commencer par une réflexion sur les causes des crises afin d'en endiguer plus efficacement l'émergence, ce qui nécessite un investissement dans tous les secteurs, de la construction d'un état de droit à l'éducation, la santé, la protection du climat et la biodiversité. La France appelle également à renforcer la participation pleine, égale et significative des femmes au maintien de la paix et la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La lutte contre la pauvreté, la création d'emplois et le soutien aux communautés vulnérables dans le cadre de stratégies de développement complètes constituent enfin des éléments essentiels en matière de prévention.

En cas de crise, la communauté internationale doit être en mesure d'apporter des réponses appropriées à chaque contexte. La France est pleinement engagée pour adapter ces outils à travers son soutien à la prévention des crises et des conflits, au maintien de la paix et à la réforme de ces outils. Les opérations de paix demeurent en effet des outils très précieux, dont les modèles sont multiples, adaptables et s'inscrivent dans un dialogue étroit avec les États hôtes. Elles visent au renforcement de ces derniers et appuient les capacités des forces de sécurité locales. Les missions politiques spéciales de l'ONU appuient quant à elles les processus politiques. Notre réponse collective passe également par la complémentarité des initiatives. Je pense en particulier à l'adoption de la résolution 2719 (2023), relative aux opérations africaines de paix, qui nous offre désormais un cadre clair pour agir de concert avec l'Union africaine.

Les situations postconflit doivent également bénéficier d'un soutien international accru. C'est le sens de l'action de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix, qui ont mené des activités dans plus de 40 pays au cours des 15 dernières années. La France, qui figure parmi les premiers contributeurs au Fonds, se réjouit qu'il puisse désormais bénéficier d'un financement pérenne afin d'accompagner au mieux les contextes de transition.

Pour apporter cette réponse multidimensionnelle à la sécurité collective, la mobilisation de l'ensemble des acteurs est nécessaire. Au niveau national tout d'abord, une étroite collaboration entre le pouvoir politique, les institutions et les acteurs de la société civile est essentielle. Au niveau régional, la coordination des efforts peut apporter une réponse efficace. Les exemples sont nombreux, je pense aujourd'hui en particulier aux efforts de la Communauté de développement de l'Afrique australe dans l'est de la République démocratique du Congo. Au niveau international enfin, l'ensemble du système des Nations Unies doit continuer de jouer un rôle tandis que la pleine coordination des fonds et programmes onusiens avec les banques de développement sur le terrain doit continuer à se développer.

La France continuera à apporter tout son soutien à la consolidation de la paix. Ensemble, nous pouvons et nous devons mieux prévenir les conflits.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Sierra Leone d'avoir organisé cette séance importante, et je remercie la Sous-Secrétaire générale Spehar, le Commissaire de l'Union africaine Bankole Adeoye, M^{me} Samai et M. Descardes de leurs exposés d'aujourd'hui.

En 2016, le cadre pour la pérennisation de la paix a souligné l'importance d'une responsabilité partagée en matière de règlement des conflits. Sept ans plus tard, le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général a appelé au renforcement des efforts internationaux au niveau de la prospective, à des approches de prévention prises en charge par les pays et à une démarche intégrée pour faire face aux conflits. Face au nombre de conflits le plus élevé depuis la Seconde Guerre mondiale, aujourd'hui plus que jamais, nous devons œuvrer de concert pour appliquer ces principes.

Je voudrais faire trois observations.

Premièrement, notre approche doit privilégier la prévention des conflits, afin de réduire le coût des conflits en termes de vies humaines et d'acquis du développement. Le Royaume-Uni encourage le recours aux approches nationales de prévention pour s'attaquer aux facteurs de conflit et renforcer les infrastructures nationales pour la paix. Ces approches doivent être ancrées dans les communautés locales, être inclusives, être fondées sur les droits humains et tenir compte des risques de conflit. La mise en place de mécanismes d'alerte rapide localisés permet également de détecter les risques et de réagir rapidement, y compris face à des problèmes mondiaux tels que les changements climatiques.

Deuxièmement, il est clair que le sous-développement peut entraîner des conflits et que les conflits compromettent le développement. Il est essentiel de rompre ce cycle pour réaliser les objectifs de développement durable. Le Royaume-Uni est attaché à des partenariats pour le développement fondés sur le respect mutuel qui appuient les efforts déployés par les pays sur le plan national en vue de réduire la pauvreté et l'instabilité. À cette fin, le système des Nations Unies doit travailler à l'unisson. Cela signifie que les efforts déployés dans les domaines humanitaire, du développement, de la paix et de la sécurité doivent se renforcer mutuellement. Par exemple, la réforme du secteur de la sécurité et les initiatives de désarmement, démobilisation et réintégration favorisent la stabilité, renforcent la gouvernance et l'état de droit et empêchent la reprise de la violence, permettant ainsi à la paix et au développement de prospérer. L'exposé de M^{me} Samai a clairement montré que la Sierra Leone offre, à bien des égards, un bon exemple en matière de consolidation de la paix après un conflit.

Enfin, le Sommet de l'avenir nous donne l'occasion de redynamiser nos efforts. Il s'agit notamment de tirer le plus grand parti de la coopération entre les multiples acteurs qui participent aux efforts de médiation, notamment les États, les organisations régionales et l'ONU. Il est indispensable de promouvoir la participation pleine, égale, sûre et véritable des femmes à des processus de paix inclusifs. Il faut également renforcer les instances existantes, telles que la Commission de consolidation de la paix, afin d'offrir un espace constructif à l'échelle du système des Nations Unies pour appuyer les efforts de consolidation de la paix. L'examen du dispositif de consolidation de la paix, en 2025, constituera la prochaine étape importante.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Comme vous l'avez entendu dans toutes nos interventions ce matin, Monsieur le Président, nous vous sommes très reconnaissants d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur la consolidation de la paix et le Nouvel Agenda pour la paix. Je tiens également à remercier la Sous-Secrétaire générale Spehar, le Commissaire Adeoye et nos deux représentants de la société civile, M^{me} Samai et M. Descardes, de leurs exposés très instructifs.

Chaque semaine, le Conseil de sécurité se réunit pour discuter des efforts visant à mettre fin aux pires conflits qui sévissent dans le monde, mais il est beaucoup plus rare que nous discutons des efforts visant à empêcher que les conflits n'éclatent. C'est pourquoi ce débat est si

opportun et si important. Aujourd'hui, environ 2 milliards de personnes vivent dans des zones touchées par un conflit. Deux milliards de personnes représentent un quart de l'humanité. Aujourd'hui même, M. Descardes nous a parlé de plus de 4 000 morts rien qu'en Haïti. Notre mission doit être d'empêcher ne serait-ce qu'une personne de plus de vivre l'enfer de la guerre. La bonne nouvelle est la suivante : nous savons comment créer des conditions propices à la paix. Nous savons également à quoi ressemble une prévention efficace des conflits. Il ne nous reste plus qu'à concrétiser ces stratégies, en particulier dans les pays les plus vulnérables face aux conflits, et je présenterai aujourd'hui cinq moyens d'y parvenir.

Premièrement, nous devons aller au-delà des paroles et investir dans la prévention. La prévention nécessite des approches à long terme, globales et inclusives. Elle requiert de la volonté politique, des partenariats efficaces, des ressources durables et l'appropriation nationale. Il a été démontré que l'élaboration de stratégies nationales de prévention permet d'éliminer les facteurs de conflit et de renforcer les infrastructures nationales au service de la paix. Comme l'indique clairement le Secrétaire général dans le Nouvel Agenda pour la paix, la prévention des conflits permet de sauver des vies et de préserver les acquis en matière de développement. Rien de tout cela n'est facile, mais lorsque diverses parties prenantes, y compris les femmes et les jeunes, prennent part aux négociations, la paix est possible. Grâce à la participation et au soutien de nombreux acteurs, les stratégies de prévention peuvent renforcer les institutions nationales, promouvoir l'état de droit, consolider la société civile et améliorer la tolérance et la cohésion sociale. Encore une fois, comme M^{me} Spehar nous l'a rappelé aujourd'hui, ces efforts doivent également être centrés sur les personnes.

Deuxièmement, les initiatives en matière de paix, de développement et d'action humanitaire sont interdépendantes et se renforcent mutuellement, et l'approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix reconnaît à juste titre l'importance d'efforts complémentaires et coordonnés. Depuis sa création en 2004, le Programme commun du Programme des Nations Unies pour le développement et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix pour le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits est un modèle exemplaire de collaboration transversale. Nous devons continuer de faire fond sur ces travaux.

Troisièmement, les États Membres doivent continuer à apprendre les uns des autres en matière de prévention des conflits, y compris en ce qui concerne les

stratégies nationales de prévention. Je tiens à souligner tout particulièrement la collaboration de la Sierra Leone avec le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies au fil des ans et la possibilité de tirer les enseignements de son expérience réussie en matière de consolidation de la paix. La Sierra Leone a accompli des progrès considérables s'agissant de reconstruire et de renforcer les institutions après la guerre et de répondre à certains des besoins immédiats de sa population et des victimes de la guerre, notamment par la création de la Commission Vérité et réconciliation. Le soutien apporté par le Fonds pour la consolidation de la paix à la Sierra Leone s'est concentré sur les conflits fonciers, les vulnérabilités des communautés transfrontalières et frontalières, mais aussi sur l'autonomisation et la participation des femmes et des jeunes. La Commission de consolidation de la paix est un autre exemple de ce précieux travail. Sous la présidence du Brésil cette année et de la Croatie l'année dernière, la Commission reste une instance importante pour les échanges d'enseignements retenus en matière de consolidation de la paix, comme l'ont clairement démontré les interactions récentes avec le Libéria, la Colombie, le Kenya, le Guatemala, la Norvège et le Timor-Leste.

Quatrièmement, pour être efficaces, les efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix doivent être inclusifs. Lorsque les femmes, les jeunes et d'autres communautés sous-représentées peuvent participer pleinement, de manière égale et véritable à la vie politique et publique, les politiques et leur mise en œuvre sont plus susceptibles de refléter les besoins de l'ensemble de la société, et il en découle des résultats durables pour tous, comme nous l'avons entendu de la bouche de M^{me} Samai en ce qui concerne la réussite de la Sierra Leone.

Cinquièmement, le Sommet de l'avenir prévu le mois prochain, puis l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025, sont de parfaits exemples de la manière de renforcer les initiatives de consolidation de la paix, y compris en matière de prévention des conflits et de médiation. Le Sommet est l'occasion pour les États Membres de réaffirmer leur attachement à la Charte des Nations Unies et de mener des réformes essentielles, afin que cette institution soit plus représentative et mieux adaptée à ses objectifs. Les négociations du Pacte pour l'avenir font déjà fond sur d'importantes recommandations formulées dans le Nouvel Agenda pour la paix et se caractérisent par un soutien interrégional fort et déterminé en faveur du renforcement des outils dont dispose l'ONU pour pérenniser la paix. En ce qui concerne l'examen du dispositif, nous devons nous appuyer sur les processus

d'examen précédents afin de développer les rôles consultatif et fédérateur de la Commission de consolidation de la paix, en vue d'élargir son influence et de favoriser un dialogue plus cohérent avec les organisations régionales et les institutions financières. Nous devons également œuvrer pour une collaboration encore plus ambitieuse et plus structurée entre la Commission de consolidation de la paix et les organes principaux de l'ONU.

Parallèlement, les États-Unis continuent de participer aux efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix de l'ONU via leur plan décennal pour quatre pays prioritaires, à savoir Haïti, la Libye, le Mozambique et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi que la région côtière de l'Afrique de l'Ouest, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie des États-Unis en matière de prévention des conflits et de promotion de la stabilité. Cette stratégie, ainsi que la stratégie et le plan d'action national des États-Unis sur les femmes et la paix et la sécurité, complètent les efforts de l'ONU.

Trop souvent, on a l'impression que la guerre est inévitable, surtout dans les pays où l'insécurité et les inégalités sont généralisées. Mais je refuse d'accepter cette fatalité, car je sais que les mesures de prévention des conflits fonctionnent. J'ai pu l'observer dans la réalité. Mais je sais aussi que ce travail requiert des investissements et de la persévérance, qu'il exige la participation de tous les membres de la société et qu'il nécessite l'appui du Conseil de sécurité.

Pour leur part, les États-Unis continueront d'appuyer les initiatives de l'ONU visant à promouvoir les efforts inclusifs de prévention des conflits, de médiation et de paix. Et j'exhorte tous les États Membres à faire de même.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Sierra Leone d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat public sur le thème de la prévention des conflits. Je me félicite que le Ministre des affaires étrangères, M. Kabba, préside personnellement cette séance. Je remercie la Sous-Secrétaire générale Spehar, le Commissaire Adeoye et le représentant de la société civile de leurs exposés.

La situation internationale connaît actuellement une évolution profonde et complexe. Certaines régions sont confrontées à des troubles de plus en plus graves qui ont de sérieuses répercussions, ce qui confirme l'importance de la prévention des conflits. Nous devons renforcer l'efficacité et la pertinence des mesures de prévention des conflits et nous attaquer à la fois aux symptômes et aux

problèmes sous-jacents, notamment en nous concentrant sur les causes profondes des conflits. Nous devons par ailleurs nous efforcer de traduire la vision commune de la paix de la communauté internationale en mesures efficaces pour instaurer une paix durable.

À cet égard, je voudrais formuler les observations suivantes.

Premièrement, il faut accorder la priorité au développement. La pauvreté et le sous-développement sont des causes majeures de conflit. La prévention des conflits doit se concentrer sur la réduction de la pauvreté et le développement. Il est important que les pays sortant d'un conflit et les pays en situation particulière tirent parti de leurs ressources et de leurs avantages comparatifs afin d'exploiter la dynamique et le potentiel de développement économique durable et d'accélérer ainsi leur développement. Le maintien d'une croissance économique stable et la création d'emplois et de richesses sur une base durable constituent les fondements de la paix et de la sécurité nationales à long terme.

Deuxièmement, le Gouvernement doit prendre l'initiative. Une gouvernance efficace est indispensable pour qu'un pays maintienne une stabilité à long terme et parvienne à un développement économique et social durable. Vu que les pays ont des circonstances nationales différentes, ils doivent explorer en toute indépendance une voie de développement adaptée à leurs conditions, améliorer leurs systèmes de gouvernance et renforcer leur capacité de gouvernance. Le Gouvernement doit jouer son rôle pour combler les lacunes du mécanisme de marché en investissant davantage dans les infrastructures, l'éducation et la santé, entre autres, afin d'améliorer le sentiment de bien-être de la population et de renforcer ainsi son adhésion aux politiques et aux actions gouvernementales.

Troisièmement, nous devons promouvoir l'inclusion sociale. Seul un développement inclusif nous permettra de jeter les bases d'une paix durable. Nous devons prendre comme point de départ le bien-être et les intérêts de tous et toutes pour assurer une répartition rationnelle des ressources sociales et pour améliorer l'accès aux services publics, afin que tous les groupes ethniques et sociaux puissent contribuer au développement et en bénéficier sur un pied d'égalité, et prendre en compte les besoins particuliers des groupes vulnérables et des régions qui ont des difficultés de développement. Nous devons veiller à ce que les droits fondamentaux des femmes, des jeunes et d'autres groupes soient préservés dans le contexte du développement, et nous devons placer le droit à la vie et au développement au

centre de nos efforts, tout en promouvant et en préservant les autres droits humains de manière équilibrée.

Une prévention efficace des conflits nécessite des conditions extérieures favorables. L'ONU doit jouer le rôle qui lui revient dans la prévention des conflits et renforcer sa contribution dans le domaine du développement. Les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies doivent prêter attention aux besoins des pays concernés et mener davantage d'activités concrètes pour promouvoir leur croissance économique et leur développement durable. Les organisations régionales et sous-régionales doivent s'employer à renforcer la confiance politique entre les pays de la région et à promouvoir la coopération régionale. Nous devons créer un environnement économique et commercial international ouvert et non discriminatoire, afin que davantage de pays en développement puissent participer équitablement à la coopération économique, scientifique et technologique et profiter des dividendes du développement.

Dans le même temps, nous devons promouvoir activement la réforme de l'architecture financière internationale afin qu'elle puisse mieux répondre aux besoins des pays en développement dans des domaines tels que le financement du développement, la lutte contre les changements climatiques et le renforcement des capacités. Nous devons défendre la justice internationale et nous opposer à l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, à l'unilatéralisme et à l'hégémonie. À cet égard, je tiens à souligner que l'imposition aveugle de sanctions unilatérales illégales par certains pays, en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international, non seulement exacerbe les difficultés économiques et sociales des pays visés, mais sème également les graines de nouveaux conflits et de l'instabilité. Nous exhortons ces pays à lever immédiatement toutes les sanctions unilatérales.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité et membre important du monde du Sud, la Chine, en plus de poursuivre son propre développement, a toujours assumé la responsabilité d'accompagner les efforts des pays du Sud pour parvenir à une paix et à un développement durables. En 2015, le Président Xi Jinping a annoncé la création du Fonds d'affectation spéciale Chine-ONU pour la paix et le développement, qui a mené à bien quelque 150 projets à ce jour, apportant un appui important aux efforts déployés par l'Organisation pour promouvoir la mise en œuvre des objectifs de développement durable et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La technologie Juncao est l'un des projets prioritaires mis en œuvre dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale. Cette technologie, qui repose

sur des plantes herbacées ayant une grande capacité d'adaptation, permet aux agriculteurs d'investir rapidement dans des secteurs à plus forte valeur ajoutée, tels que les champignons et l'élevage. À ce jour, cette technologie a été promue et adoptée dans 107 pays à travers le monde, apportant l'espoir de régler les problèmes liés à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à l'emploi.

L'inventeur de la technologie Juncao, le professeur Lin Zhanxi, aura 82 ans cette année. Il se consacre à la recherche dans ce domaine depuis plus de 50 ans et continue de voyager à travers le monde pour participer personnellement aux efforts de recherche, de développement et de promotion de cette technologie. Il y a deux semaines, je me suis rendu, avec plusieurs hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU et le professeur Lin, au Rwanda et en Tanzanie. Dans le district de Muhanga, dans la Province du Sud au Rwanda, j'ai rencontré un jeune homme nommé Nyambo, qui a transformé sa vie grâce à la technologie Juncao. N'ayant pas pu trouver un emploi après avoir obtenu son diplôme universitaire, Nyambo a participé à un cours de formation à la technologie Juncao organisé par le Fonds d'affectation spéciale Chine-ONU pour la paix et le développement. En cinq ans seulement, Nyambo est passé du statut de jeune sans emploi à celui d'agriculteur qui emploie aujourd'hui une trentaine de personnes et produit un large éventail de produits, notamment des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des engrais. Il m'a dit avec fierté,

« La technologie Juncao a non seulement changé ma vie, mais elle a aussi fait de moi un champion dans mon village, qui aide d'autres personnes à sortir de la pauvreté. Grâce à elle, je fournis désormais à moi seul à des dizaines de familles leurs moyens de subsistance. »

Malgré leur petite taille, une souche de champignon et un brin d'herbe revêtent une grande importance. Ils symbolisent les pratiques fructueuses explorées par le peuple chinois pour réduire et éliminer la pauvreté, et ils illustrent les mesures pratiques prises par la Chine pour aider les pays du Sud à parvenir au développement durable. La Chine est prête à collaborer avec la communauté internationale pour aider davantage de pays en développement à parvenir à un développement indépendant, pour contribuer à l'avènement de la paix dans davantage de régions et pour continuer de jeter les bases de la paix et de la stabilité dans le monde.

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet

important débat public. Je remercie également les intervenants de leurs précieux éclairages.

Comme l'a énoncé le Secrétaire général dans son Nouvel Agenda pour la paix, pour que la prévention des conflits porte ses fruits, il faut tout d'abord changer la conception qu'on en a, tous les États devant faire de la prévention et de la pérennisation de la paix un objectif fondamental qu'ils s'engagent tous à atteindre. Face à la multiplication des crises, le système multilatéral doit apporter un appui important. Il s'agit notamment de promouvoir le renforcement des capacités en vue de l'élaboration de stratégies nationales de prévention et de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Il faut fournir d'urgence un financement plus durable et plus prévisible aux activités de consolidation de la paix, en particulier par le biais du Fonds pour la consolidation de la paix. Malheureusement, le Fonds reste confronté à des déficits de financement. Un engagement renouvelé des États Membres en faveur des contributions volontaires aiderait à combler ces lacunes et constituerait un investissement direct dans une paix durable.

Nous reconnaissons également le rôle crucial joué par la Commission de consolidation de la paix pour appuyer les priorités en matière de consolidation de la paix. La Commission est bien placée pour repérer les menaces naissantes et les signes d'alerte précoce, qui peuvent être transmis au Conseil. Nous nous félicitons également de son soutien actif au programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, notamment par la publication du plan d'action stratégique sur la jeunesse et la consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix peut promouvoir des analyses communes entre les missions des Nations Unies et contribuer au retrait ordonné des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales.

Malte est favorable à l'élaboration de stratégies nationales globales de prévention dans lesquelles la sécurité, le développement durable, les droits humains et l'égalité des genres se renforcent mutuellement. Une prévention efficace nécessite de bien comprendre la dynamique de genre sous-tendant les causes et conséquences des conflits. Les mesures de désarmement et de maîtrise des armements tenant compte des questions de genre sont essentielles pour prévenir les violences sexuelles liées aux conflits, car la prolifération incontrôlée et l'emploi abusif des armes exacerbent considérablement la violence fondée sur le genre. En investissant dans des réformes constitutionnelles, judiciaires, législatives et électorales tenant compte des questions de genre, nous pouvons contribuer à éliminer les obstacles à la participation des femmes ainsi

que d'autres inégalités structurelles entre les sexes. Garantir le financement des organisations de femmes œuvrant à la consolidation de la paix et donner la priorité à la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre favorisent également une paix durable. Les progrès acquis de haute lutte pour appuyer le rôle moteur joué par les femmes dans la prévention et le règlement des conflits et la consolidation de la paix ne doivent pas s'éroder au cours des processus de transition. Conformément à la résolution 2594 (2021), la planification de la transition doit garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes et l'inclusion des jeunes. Une analyse complète des questions de genre et des compétences techniques en la matière doivent être incluses tout au long du processus de transition.

Malte souligne l'importance de renforcer l'analyse des risques liés à la sécurité climatique dans le cadre des efforts de consolidation de la paix. Grâce aux engagements conjoints sur le climat et la paix et la sécurité, nous restons déterminés à garantir une approche globale de la paix et de la sécurité. Le système multilatéral doit être utilisé pour soutenir les pays en développement qui subissent de plein fouet les effets des changements climatiques. Des solutions innovantes en matière d'adaptation au climat, d'atténuation de ses effets, de résilience et de renforcement des capacités doivent être recherchées tout en gardant à l'esprit les besoins de protection spécifiques des populations.

Pour terminer, malgré l'attention portée par le Conseil à la consolidation de la paix et à la prévention, il semble que le nombre de crises mondiales ne cesse d'augmenter. Le premier anniversaire du Nouvel Agenda pour la paix doit nous inciter à réfléchir à la mise en œuvre des recommandations qu'il contient en amont du Sommet de l'avenir et de l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de votre participation personnelle au débat public du Conseil sur la prévention des conflits, Monsieur le Président, et nous remercions tous les intervenants d'aujourd'hui de leurs évaluations.

Il va sans dire que la prévention des conflits est l'une des principales missions du Conseil de sécurité conformément à la Charte des Nations Unies, à l'aide de laquelle il maintient la paix et la sécurité internationales. Malheureusement, nous ne vivons pas dans un monde parfait et, dans le domaine de la prévention des conflits, l'action du Conseil laisse fortement à désirer. Pour le moment, en effet, les réussites sont hélas bien moins nombreuses que les échecs. Nous avons toujours pensé qu'une prévention

efficace des conflits devait se fonder sur la nécessité de tenir compte des priorités nationales et de la nature singulière de chaque cas particulier, ce que le Nouvel Agenda pour la paix souligne également. Bien que nous soyons loin de souscrire à tous les points énoncés dans l'Agenda, nous sommes d'accord avec sa conclusion selon laquelle la responsabilité nationale des États qui résolvent eux-mêmes les questions liées au bien-être et à la sécurité de leurs citoyens est un facteur important pour une prévention efficace des conflits. Après tout, qui connaît mieux les besoins d'une société et les risques auxquels elle est confrontée que ses propres autorités nationales ? En conséquence, les gouvernements de chaque État souverain doivent décider en toute indépendance des mesures et des stratégies nécessaires pour prévenir les conflits et la violence, faire face aux conséquences négatives et surmonter tout autre défi dans un contexte donné.

Nous pensons également que les stratégies élaborées au niveau national pour prévenir les conflits et la violence correspondent le mieux aux intérêts nationaux d'un État, car elles se fondent sur ses priorités et sont conformes au principe d'appropriation nationale. Elles ne doivent pas être subordonnées aux intérêts des donateurs étrangers. En même temps, l'idée d'élaborer de telles stratégies n'est pas nouvelle en soi. De nombreux pays disposent depuis longtemps de telles pratiques nationales, même si elles portent parfois des noms différents. Il est toutefois important de comprendre qu'il n'existe pas d'approche universelle de la prévention des conflits telle que présentée dans le Nouvel Agenda pour la paix, tout comme il n'existe pas de solutions universelles adaptées à chaque crise. Le Secrétaire général le reconnaît d'ailleurs dans sa note d'orientation et relève que les décisions prises à cet égard peuvent être sélectives et comporter des deux poids, deux mesures.

Certains n'aimeront peut-être pas ce que je vais dire, mais nous avons l'habitude de dire la vérité. Bien que tous les pays soient égaux face à la menace d'un conflit ou de la violence, certains États se placent intrinsèquement au-dessus des autres et sont heureux de faire la leçon aux autres, mais ne sont pas prêts à écouter les critiques à leur égard, ce qui constitue également l'un des problèmes de la prévention aujourd'hui. Tant que le monde sera divisé entre maîtres et élèves, le terrain propice à de nouveaux conflits ne fera que croître. Si l'on ajoute à cela les injustices historiques non encore résolues dont sont victimes les pays en développement, en particulier les États africains, il est clair qu'il est beaucoup plus difficile pour les pays du Sud de prévenir les conflits et les crises et de remédier à leurs conséquences. Même si l'ère coloniale

est censée avoir été reléguée à l'histoire, il existe dans le monde d'aujourd'hui une kyrielle de moyens de maintenir et de renforcer le statut de dépendance des États qui ont souffert du joug colonial. Pour maintenir une hégémonie qui leur échappe, les anciennes puissances coloniales et leurs alliés ne reculent devant rien pour dominer notre planète, s'efforçant en vain d'empêcher la formation d'un ordre mondial juste et multipolaire. Ils mobilisent également tous les leviers possibles pour faire en sorte que les économies des pays en développement restent dépendantes des matières premières, s'appuyant sur les programmes rigoristes et au final asservissants du Fonds monétaire international et provoquant la fuite des cerveaux. Tout cela conduit à un enracinement du sous-développement économique, de la pauvreté et de l'instabilité politique dans les pays en développement, ce qui constitue un terreau fertile pour les conflits.

Au lieu de fournir une aide au développement du type et de l'ampleur dont le Sud a besoin, ces maîtres du monde autoproclamés préfèrent fournir des quantités bien plus importantes d'armes aux points chauds, profitant ainsi du malheur des autres, volant les ressources et s'appropriant les biens d'autrui. Et ceux qui s'opposent à ces injustices peuvent s'attendre à des sanctions unilatérales et à des mesures restrictives illégales. De quel type de prévention pouvons-nous parler dans ces circonstances ? Nous nous trouvons à une époque où les conflits naissants sont souvent si évidents qu'il est plus difficile de fermer les yeux sur une crise imminente que de tirer la sonnette d'alarme. Pourtant, de nombreux membres du Conseil de sécurité préfèrent faire preuve de surdité et d'aveuglement sélectifs, puis chercher à blâmer quelqu'un d'autre qu'eux-mêmes pour le prochain conflit.

Il n'est pas nécessaire de chercher bien loin pour en trouver des exemples. N'était-il pas évident que l'expansion incontrôlée de l'OTAN vers l'est, en violation des accords et principes fondamentaux qui ont mis fin à la guerre froide, aurait des conséquences ? Conjugué au mépris des intérêts de la Russie et des facteurs menaçant sa sécurité, ainsi qu'à une approche sélective des droits de l'homme et des libertés et à un double jeu, deux mesures flagrantes, cela a créé au fil des ans un cocktail explosif qui allait exploser tôt ou tard, et nous en avons tous conscience. Ce qui a déclenché le conflit armé en Europe, c'est le coup d'État anticonstitutionnel de 2014 en Ukraine, que ses bailleurs de fonds occidentaux préparaient depuis longtemps et soutenaient ardemment, mais après lequel ils ont fait de leur mieux pour fermer les yeux sur l'incompatibilité du régime nationaliste qui en a résulté avec les principes fondamentaux de bon voisinage

et de paix interethnique, et n'ont pas perçu ses manifestations néonazies et russophobes hideuses. La dernière occasion d'éviter une crise et de ramener la situation sur la voie de l'évitement d'un conflit a été offerte par les Accords de Minsk, entérinés par le Conseil de sécurité, dont le régime de Kiev et l'Occident n'ont délibérément tenu aucun compte. Combien de fois avons-nous soulevé cette question, ce sujet en général, au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, et mis en garde contre les conséquences que cela risquait d'engendrer ? Combien de fois les pays occidentaux, dans cette même salle, ont-ils nié l'évidence et évité toute conversation honnête ?

Le résultat est là : nous avons ce que nous avons, et ceux qui refusaient l'évidence dissertent désormais, y compris aujourd'hui dans cette salle, sur l'importance de la prévention. Ils freinent des quatre fers pour empêcher la formation d'un système paneuropéen équitable, fondé sur une sécurité indivisible pour tous, en y opposant leurs propres intérêts égoïstes et leurs aspirations hégémoniques. Dans le même temps, ils usent de prétextes artificiels pour envenimer la situation au Moyen-Orient et en Asie de l'Est, en y promouvant des approches de blocs et en refusant de chercher des solutions qui respectent les intérêts de tous les acteurs clefs. À qui reprochera-t-on cet échec de la prévention ?

Nos collègues occidentaux savent pertinemment à quoi cela peut conduire, mais ils font semblant de ne pas entendre les appels claironnants à la paix, à la stabilité et à l'égalité émanant de ceux qui, pour reprendre les propos de M. Borrell Fontelles, vivent dans la jungle qui cerne leur beau « jardin ». Conserver leur domination et continuer d'exploiter le reste du monde est bien plus important pour eux que n'importe quel effort de prévention des conflits. De quoi donc parlons-nous aujourd'hui ? De quels facettes mondiales, régionales et nationales de la prévention pouvons-nous parler dans de telles conditions ? Nous ne pourrions véritablement parler de prévention que lorsqu'un ordre mondial plus juste prendra forme concrètement et que tous les pays du monde pourront, dans des conditions égales, s'atteler au développement et à l'édification de leur nation. Employons-nous ensemble à concrétiser cette perspective.

M^{me} Jurečko (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Sierra Leone d'avoir organisé la présente séance, et je tiens également à remercier les intervenants de leurs contributions très utiles.

La question à l'examen est particulièrement opportune et importante. Nous sommes foncièrement convaincus que nous devons intensifier nos efforts en matière de

prévention des conflits. C'est pourquoi la Slovénie s'est jointe à la Sierra Leone et à la Suisse dans le cadre du trio de présidences du Conseil pour la prévention des conflits, qui a lancé ce matin une action commune en faveur du Nouvel Agenda pour la paix.

L'ONU a un rôle clef à jouer pour baliser la voie qui permet de passer de la guerre à la paix. Toutefois, le nombre inédit de conflits violents en cours, qui s'accompagnent d'un bilan civil record, doit être un coup de semonce pour la communauté internationale et la pousser à redoubler d'efforts pour prévenir les conflits, au lieu de s'attacher simplement à les atténuer. Une consolidation de la paix sans exclusive, qui empêche une résurgence de la violence et construise des sociétés résilientes, est essentielle à la pérennisation de la paix. Les mécanismes d'alerte et d'intervention rapides demeurent impératifs pour agir à temps et éviter d'immenses souffrances humaines, épargner à des générations entières le fardeau d'un conflit et veiller à ce que le développement ne soit ni entravé ni inversé.

Il convient de le répéter : qu'il s'agisse de pertes humaines, de développement et d'environnement, il n'y a pas meilleure option que la prévention des conflits. Le Conseil de sécurité doit faire davantage pour empêcher les menaces de dégénérer en conflit armé et pour s'efforcer d'obtenir leur règlement pacifique. Il est primordial de respecter intégralement la Charte des Nations Unies et le droit international, y compris les droits humains, et de s'y conformer.

Une prévention efficace exige des démarches globales et adaptées à chaque contexte, qui reflètent les besoins et les vœux des populations sur le terrain. Elle doit remédier aux causes profondes et aux facteurs des conflits et de la violence. Personne n'est mieux placé pour identifier ces risques que les populations qui vivent et travaillent dans les communautés concernées. Il est prouvé que des échanges véritables avec les acteurs de la société civile, en général les premiers à remarquer les changements et les processus inquiétants, sont extrêmement importants. Le Secrétaire général l'a d'ailleurs souligné dans le Nouvel Agenda pour la paix. Nous devons donc investir dans des capacités nationales de prévention mobilisant la société tout entière et formuler des stratégies nationales de prévention.

À cet égard, je voudrais faire les trois observations suivantes.

Premièrement, aucun règlement ne viendra à bout d'une crise ou d'un conflit s'il n'est pas inclusif. Les communautés où règne l'égalité des genres sont résilientes, sans exclusive et pacifiques. Éliminer tous les obstacles

à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes donne des institutions plus efficaces. Il s'agit d'un investissement dans les femmes et les filles, qui renforce leur participation dans tous les domaines de la vie politique et privée. Les femmes sont les plus durement frappées par les conflits et elles peuvent être un des principaux facteurs de prévention.

Dans les situations d'après-conflit, les femmes doivent participer pleinement, véritablement, sur un pied d'égalité et en toute sécurité, à tous les niveaux et à toutes les étapes des processus et opérations de paix, de sécurité et de consolidation de la paix. Il est tout aussi important de promouvoir une participation concrète des jeunes à ces efforts, car ils sont la génération qui a le plus à gagner de la paix et de la stabilité. Il est donc impératif d'appliquer dans leur intégralité le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

Deuxièmement, il est désormais clair et admis que les changements climatiques sont un multiplicateur de menaces pour la paix et la sécurité internationales, car ils accentuent la vulnérabilité des sociétés et augmentent la probabilité d'un conflit, en particulier aux niveaux intra-communautaire et intercommunautaire. Les efforts pour améliorer les capacités de gouvernance afin de gérer et maîtriser durablement et effectivement les ressources naturelles doivent être considérés comme un investissement dans la prévention des conflits et une composante cruciale de la consolidation de la paix. C'est pourquoi la Slovénie appuie énergiquement la recommandation énoncée dans le Nouvel Agenda pour la paix s'agissant de renforcer les capacités du système des Nations Unies en créant des centres régionaux communs sur le climat et la paix et la sécurité, afin de hâter les progrès et de fournir un soutien technique dans ce domaine.

Troisièmement, le Conseil peut et doit agir en vertu du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies et faire un meilleur usage des outils dont il dispose pour un règlement pacifique des différends. Le Conseil doit également tirer le plein parti de la Commission de consolidation de la paix, qui est aussi bien un organe consultatif qu'un pôle permettant de réunir les autorités et les parties prenantes nationales, les organismes des Nations Unies, les organisations régionales, les institutions financières internationales et d'autres acteurs, afin de discuter des efforts de prévention au niveau national et de les promouvoir.

Je terminerai en disant qu'en cette époque marquée par des menaces nouvelles et plus complexes, la prévention des conflits est essentielle pour assurer la stabilité,

la résilience et le développement durable de sociétés fragiles. Dans ce sens, le Pacte pour l'avenir et l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025 offrent une nouvelle occasion de faire progresser la prévention et la consolidation de la paix au service d'une paix durable.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique vous souhaite la bienvenue à New York, Monsieur le Président, pour présider la présente séance du Conseil de sécurité. Nous félicitons la présidence sierraléonaise du Conseil de sécurité d'avoir choisi un thème opportun et très pertinent pour le débat d'aujourd'hui, qui a lieu alors que la prévention et la désescalade des conflits partout dans le monde se heurtent à des difficultés persistantes. Nous remercions vivement de leurs exposés éclairants M^{me} Elizabeth Spehar, Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, l'Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M^{me} Hawa Samai, Secrétaire exécutive de la Commission indépendante chargée de la paix et de la cohésion nationale de la Sierra Leone, et M. Arnoux Descardes, Directeur exécutif de Volontariat pour le développement d'Haïti.

Tandis que nous naviguons les écueils d'un monde toujours plus complexe et imprévisible, une approche globale et inclusive de la prévention des conflits est cruciale si nous voulons édifier une communauté pacifique des nations. Les conflits, qu'il s'agisse de conflits armés, de troubles civils ou de crises politiques prolongées, sont très lourds de conséquences pour les populations et les nations. Ils nuisent au développement, déstabilisent des régions entières, brisent le tissu social et provoquent d'immenses souffrances humaines, comme l'a si bien décrit M^{me} Spehar aujourd'hui. Les conflits en cours au Moyen-Orient et en Asie, notamment à Gaza, en Syrie, au Liban, au Yémen et au Myanmar, en Afrique, y compris dans la région des Grands Lacs, en Somalie, au Sahel, au Soudan et en Libye, ainsi qu'en Europe, à savoir en Ukraine et au Kosovo, en sont de sombres exemples, pour n'en citer que quelques-uns. Nous pouvons être certains, après coup, que si ces conflits avaient été évités, d'innombrables vies auraient pu être sauvées et la communauté internationale n'aurait pas eu à supporter le lourd fardeau des conséquences désastreuses qui en ont résulté, y compris les crises humanitaires. La prévention des conflits est donc le fondement du règlement des conflits, et il est nettement préférable de prévenir les conflits que de faire face à leurs conséquences tragiques. Dans leur rapport conjoint de 2018, *Chemins pour la paix*, l'ONU et la Banque mondiale ont souligné ce point et estimé que la prévention

des conflits pourrait générer entre 5 et 70 milliards de dollars par an d'économies. Elles ont également noté que chaque dollar investi dans la prévention et la consolidation de la paix contribuerait à réduire le coût des conflits au fil du temps.

Comme l'ancien Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali l'a expliqué à la fin de la guerre froide, dans son document fondamental de 1992, *Agenda pour la paix*, la prévention doit avoir pour but

« [d]'essayer de déceler aussi tôt que possible les situations porteuses de conflit, et de parer au danger, par la voie diplomatique, avant que la violence ne se déclare ».

L'*Agenda pour la paix* était un document prémonitoire. Il a jeté les bases des efforts de consolidation de la paix d'aujourd'hui. Il a reconnu l'importance de la compréhension des conflits, de l'alerte rapide et de la diplomatie préventive. Il a également préconisé l'utilisation de l'aide au développement pour prévenir la fragilité des États, car, comme nous le savons maintenant, celle-ci favorise les conflits. Cette vision qui veut que l'ONU agisse rapidement et de manière décisive pour faire face aux situations susceptibles de déboucher sur un conflit reste tout à fait pertinente dans le monde anarchique d'aujourd'hui. Dans ce contexte, le Nouvel Agenda pour la paix présenté par le Secrétaire général António Guterres en juillet 2023 est un document de réflexion et d'action extrêmement important. Il approfondit et développe, au regard des bouleversements que connaît le monde, notre vision et notre compréhension de la prévention en tant que pilier de notre sécurité collective. Il nous rappelle que la prévention doit être une priorité politique pour tous les États et que les conflits peuvent être évités parce que

« [l]a guerre est toujours un choix : recourir aux armes plutôt qu'au dialogue, à la coercition plutôt qu'à la négociation, à la contrainte plutôt qu'à la persuasion ».

L'appel à une intensification de la diplomatie au service de la paix est au cœur du Nouvel Agenda pour la paix, avec pour objectif de veiller à ce que les solutions politiques restent l'option principale pour régler les différends. Cela suppose de passer en revue l'ensemble des outils qui composent le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies et de mieux intégrer la prévention et l'évaluation des risques dans les processus décisionnels de l'Organisation. Plus important encore, le Nouvel Agenda pour la paix constitue un appel urgent à faire respecter la Charte des Nations Unies et à respecter le

droit international, fondement essentiel d'une meilleure compréhension entre les nations, et il vient nous rappeler cette nécessité.

C'est une approche à laquelle le Mozambique adhère sans réserve. Notre expérience et nos efforts nationaux actuels en matière de règlement des conflits, de réconciliation, d'unité nationale, de consolidation de la paix et même de rétablissement et de maintien de la paix fournissent des enseignements précieux sur l'importance de la prévention dans notre pays et dans le contexte plus général de l'Afrique. Notre conflit interne, lié à une longue guerre de déstabilisation, qui a suivi notre lutte de libération victorieuse, a laissé de profondes cicatrices dans notre tissu social et politique. Mais il a aussi jeté les bases d'un processus de paix ardu, dont nous pouvons tirer des enseignements utiles dans notre pays, à l'échelle du continent et même au-delà. Le processus de paix de Maputo, qui a abouti à l'Accord de paix et de réconciliation de Maputo de 2019, témoigne de l'importance du leadership national, de l'appropriation locale, d'un dialogue constant et d'un appui international soutenu dans le règlement des conflits. Il a aussi démontré que le fait de prévenir les conflits, de s'attaquer à leurs causes profondes et d'éviter une reprise des conflits reste une priorité et une responsabilité importantes des États.

Lors de la réunion de la Commission de consolidation de la paix organisée pendant la présidence mozambicaine du Conseil de sécurité en mars 2023, S. E. M. Filipe Jacinto Nyusi, Président de la République du Mozambique, a mis en évidence notre expérience de l'intégration du renforcement de la résilience dans les stratégies nationales de développement, en particulier dans notre province septentrionale touchée par le terrorisme. L'expérience du Mozambique confirme donc les prémisses du Nouvel Agenda pour la paix en ce qu'elle souligne la nécessité de stratégies de prévention des conflits qui soient profondément ancrées dans les réalités locales, tout en étant étayées par des institutions régionales et mondiales. Dans ce contexte, la diversité des dynamiques de conflit en Afrique exige des approches adaptées qui tiennent compte des difficultés et des possibilités propres à chaque situation. Notre approche continentale, qui repose sur le principe des solutions africaines aux problèmes africains, insiste à juste titre sur la nécessité d'agir rapidement et de manière décisive sur les questions émergentes.

Pour terminer, le Mozambique souhaite exprimer son appui ferme au Secrétaire général et à la Commission de consolidation de la paix s'agissant de la mise en œuvre du Nouvel Agenda pour la paix, en particulier pour ce

qui est d'aider les États Membres dans le règlement et la prévention des conflits.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Sierra Leone de l'occasion qui nous est donnée d'aborder le thème central de la consolidation de la paix et de la prévention en tant que meilleur moyen de garantir une paix durable. Je remercie également les intervenants de leurs observations utiles. Ma délégation apprécie et retient l'évaluation présentée par la Commission de consolidation de la paix au Conseil de sécurité à cette occasion.

Au cours des 30 dernières années, l'ONU a défini des objectifs de paix assortis de recommandations qui traitent, en termes généraux, de la nécessité d'une approche intégrée et cohérente entre les activités menées dans les domaines de la sécurité, du développement, du respect des droits humains et du renforcement de l'état de droit en tant que conditions pour l'avènement de sociétés pacifiques et justes.

Le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général souligne que l'investissement dans la prévention reste systématiquement sous-évalué. Ce n'est donc pas un hasard si les conflits se multiplient dans le monde, si l'ordre constitutionnel démocratique s'effondre sur tous les continents et si les conflits géopolitiques mondiaux ont repris.

La violence mondiale peut également s'expliquer en examinant les résultats du Rapport sur les objectifs de développement durable 2024, selon lequel des progrès n'ont été enregistrés qu'en ce qui concerne 17 % des cibles énoncées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En d'autres termes, nous ne sommes pas en voie d'atteindre 135 des 169 cibles qui mesurent la réalisation des 17 objectifs de développement durable.

Par conséquent, le principe selon lequel la paix et le développement se renforcent mutuellement n'a pas d'application pratique. La consolidation de la paix requiert des solutions à long terme, mais aussi des résultats immédiats qui redonnent confiance aux populations. À cet égard, la prévention est le meilleur moyen de maintenir la paix en prenant en compte les besoins de la population de manière inclusive. Une prévention efficace nécessite des approches globales, une volonté politique et même un pacte social au sein des pays, des partenariats et des ressources durables, mais surtout une appropriation nationale pour adapter les stratégies de prévention à la réalité de chaque pays.

Tout comme il n'est de paix sans développement, il n'y a pas de paix sans justice. C'est pourquoi l'application

du principe de responsabilité via la création d'institutions solides est indispensable au développement durable et à la paix. Dans de nombreux cas, les organisations régionales et sous-régionales sont les partenaires idéaux qui peuvent assurer une coopération efficace et complémentaire dans ce domaine et nombre d'autres.

L'élimination des causes profondes des conflits est essentielle à la consolidation de la paix. Une population qui bénéficie de services de base et a accès à l'éducation, à des perspectives et à l'emploi est moins susceptible de choisir la voie de la violence et de la criminalité, voire de la criminalité transnationale organisée. C'est pourquoi la lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion doit être une priorité et l'objectif principal des sociétés démocratiques.

Dans ce contexte et, surtout, en raison des vents qui soufflent dans ma région, j'insiste sur l'importance d'organiser des élections inclusives, libres et transparentes afin de consolider et de pérenniser la paix. À cet égard, nous rappelons les propos tenus par Kofi Annan dans son discours intitulé « Le nouveau désordre mondial : Défis qui se présentent à l'ONU au XXI^e siècle », lorsqu'il a déclaré en 2014 qu'il ne fallait pas donner l'impression que la rue était une option de remplacement pour les élections, car celles-ci garantissent la passation pacifique et le caractère démocratique du pouvoir et que la démocratie, malgré tous ses défauts, vaut toujours mieux que de se replier vers l'autocratie.

Le soutien aux institutions financières internationales et régionales est essentiel si nous voulons éliminer les causes profondes des conflits et faire de la prévention un objectif central de la stratégie, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Commission de consolidation de la paix promeut systématiquement ces partenariats et véhicule un message dynamique concernant l'appui qui peut être fourni aux pays en situation de conflit ou d'après-conflit, en fonction de leurs besoins, en accordant une place de choix à la diplomatie préventive et à la médiation. Pour ces contributions et d'autres encore, la Commission de consolidation de la paix doit être renforcée.

Enfin, le Pacte pour l'avenir, actuellement en cours de négociation, et l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies auquel nous procéderons en 2025, offrent l'occasion d'honorer la responsabilité qui incombe à l'ONU et au Conseil en matière de paix, de développement durable et de droits humains. Les paroles du Secrétaire général Boutros

Ghali, déjà cité ce matin, n'ont donc jamais été aussi pertinentes. Lorsqu'il a présenté le premier Agenda pour la paix en 1992, il a évoqué la nécessité d'une réforme pour assumer ces responsabilités, déclarant,

(l'orateur poursuit en anglais)

« Le rythme donné devra donc s'accélérer si l'on veut que l'ONU avance au train soutenu qu'impose l'accélération de l'histoire marquant notre époque. Aussi riches d'enseignements qu'ils soient, les précédents ne suffiraient pas à nous guider : ce sont les besoins de l'avenir, de même que la forme et le contenu que nous souhaitons lui donner, qui doivent orienter notre action ». (S/24111, p. 26)

M. Hyunwoo Cho (République de Corée) *(parle en anglais)* : Je tiens en premier lieu à remercier tout particulièrement la Sierra Leone d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui sur ce sujet très important. Je voudrais également remercier la Sous-Secrétaire générale Spehar, le Commissaire Adeoye, la Secrétaire exécutive Samai et le Directeur exécutif Descardes d'avoir partagé leurs observations.

La République de Corée s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le représentant du Mexique au nom du Groupe des droits de l'homme et de la prévention des conflits.

Je voudrais maintenant faire une déclaration à titre national.

La prévention des conflits et la pérennisation de la paix sont des sujets d'actualité à l'approche du Sommet de l'avenir et de l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025. L'examen qui a été mené en 2015, en particulier, a constitué une étape importante. Avec la notion de pérennisation de la paix, l'attention portée à la reconstruction après les conflits s'est axée sur une approche globale qui couvre la prévention des conflits.

En nous appuyant sur les résultats obtenus au cours de la dernière décennie, nous devons profiter de cette ouverture. À cet égard, je voudrais formuler trois observations.

Premièrement, l'appropriation nationale doit être au cœur de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix. Le Secrétaire général a, à juste titre, réorienté le paradigme de la prévention des conflits vers l'appropriation nationale. Les efforts de prévention des conflits menés à l'échelle nationale prennent en compte non seulement les priorités des gouvernements, mais aussi les opinions de toutes les composantes de la société, y compris

les femmes, les jeunes et les personnes les plus touchées. Ces stratégies de prévention inclusives et dirigées par les acteurs nationaux ont de meilleures chances de réussir si elles bénéficient d'un soutien solide de la part des populations locales et de la communauté internationale.

Deuxièmement, l'ONU doit collaborer plus étroitement avec les multiples parties prenantes extérieures à l'Organisation qui ont une connaissance approfondie des complexités régionales et des dynamiques locales. La coopération avec les organisations régionales et sous-régionales est essentielle pour assurer l'efficacité et la continuité des initiatives de consolidation de la paix.

Nous nous félicitons du renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, ainsi que du soutien apporté aux efforts régionaux, notamment par le financement d'opérations de soutien à la paix créées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité. Les institutions financières régionales et internationales jouent également un rôle crucial en appuyant les efforts que déploient les pays pour pérenniser la paix. Des études montrent que la croissance économique contribue sensiblement à réduire la probabilité d'un conflit. À ce titre, l'ONU doit systématiser et élargir les partenariats avec les institutions financières afin de fournir un soutien plus complet aux pays qui s'efforcent d'éviter les conflits ou leur résurgence.

Cela m'amène à mon troisième point, à savoir la nécessité de renforcer la coordination entre les différentes parties prenantes sur la base du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, un rôle dont l'ONU doit être le fer de lance. Dépasser les cloisonnements et promouvoir une coordination plus étroite sont des préoccupations constantes depuis des décennies. Nous avons enregistré quelques succès notables, tels que la redynamisation du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, le déploiement de conseillères et conseillers pour la paix et le développement, et le programme du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix sur le renforcement des capacités nationales en matière de prévention des conflits. Toutefois, il est largement admis que l'on peut et doit faire plus. La Sierra Leone est l'un des meilleurs exemples dans tous ces domaines. Forts de ces exemples couronnés de succès, nous devons améliorer plus encore les capacités de l'ONU afin qu'elle puisse appuyer les efforts nationaux de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Il s'agit notamment de renforcer la Commission de consolidation de la paix et de resserrer sa coopération avec d'autres organismes

des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, et diverses parties prenantes.

La République de Corée a accueilli les consultations régionales Asie-Pacifique à Séoul en mai dernier afin de contribuer à l'examen du dispositif de consolidation de la paix qui aura lieu l'année prochaine. En tant que membre de la Commission de consolidation de la paix et contributeur majeur au Fonds pour la consolidation de la paix et à l'appel pluriannuel, nous continuerons de participer dans un esprit constructif aux discussions visant à renforcer le dispositif de consolidation de la paix et à le rendre plus efficace.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de trois minutes pour les inviter à conclure leurs observations.

Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil remercie la Sierra Leone d'avoir organisé le présent débat public. Je remercie également les intervenants de leurs exposés instructifs.

Le Brésil a toujours appuyé l'idée selon laquelle la prévention est un élément clef d'une approche globale de la pérennisation de la paix. Cette idée est présente dans le Nouvel Agenda pour la paix et, nous l'espérons, sera intégrée dans le Pacte pour l'avenir. En s'attaquant à la prévention des conflits, la communauté internationale peut renouveler son engagement à respecter les objectifs et les principes fondateurs consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment le Chapitre VI.

Les conflits ne sont pas inévitables et ne constituent pas une prédiction autoréalisatrice. Ils peuvent et doivent être évités. Nous devons encourager et promouvoir un changement de paradigme en faveur de la prévention. Non seulement la prévention permet de sauver des vies mais, en dernière analyse, elle est beaucoup plus rationnelle d'un point de vue financier que le déploiement d'opérations de paix et la participation au relèvement post-conflit. Afin d'échapper à la logique de réaction et d'atténuation, nous devons être en mesure d'investir dans des mécanismes d'alerte précoce, la diplomatie préventive, la médiation et d'autres outils dont nous disposons déjà.

Les régions et les pays ayant leurs propres défis et ressources, il est essentiel de trouver des moyens d'appuyer la prévention des conflits en fonction de leurs priorités et particularités respectives. La culture de la prévention doit être encouragée aux échelons local, national et régional, alors que nous apportons notre appui pour relever des défis concrets et donner voix au chapitre à celles et ceux qui sont touchés par des risques spécifiques. Nous devons renforcer la coopération internationale et exploiter les outils diplomatiques pour nous attaquer aux nombreuses causes des conflits, notamment l'extrême pauvreté et les inégalités, l'insécurité alimentaire, les violations systématiques des droits humains, la faiblesse des institutions de l'État et l'instabilité.

Les institutions financières internationales, les organisations régionales et les banques de développement jouent également un rôle crucial dans la prévention et le règlement des conflits. La collaboration régionale est essentielle pour une paix durable. L'ONU dans son ensemble, les institutions financières internationales et les banques régionales de développement doivent aider les pays qui s'engagent sérieusement dans des stratégies de consolidation de la paix et de prévention des conflits sous l'égide de la Commission de consolidation de la paix.

À l'échelon national, la participation de la société civile, des organisations de base, des groupes autochtones et des communautés et dirigeants locaux à la prévention des conflits est primordiale pour élaborer des stratégies adaptées qui répondent aux défis nationaux spécifiques. La paix ne peut être instaurée sans tenir compte des préoccupations des personnes directement concernées, en particulier les femmes et les jeunes. Une telle approche inclusive renforce le tissu social et favorise le sentiment d'appartenance et la résilience. Une pluralité des points de vue permet une perception plus large des risques et contribue à déterminer où il faut investir.

La mise en œuvre de stratégies et d'approches de prévention doit bénéficier de ressources suffisantes. L'accès à des moyens financiers adéquats est la clef d'une mise en œuvre couronnée de succès. Investir dans l'éducation, les infrastructures et la gouvernance, par exemple, dans le cadre d'une stratégie solide de prévention des conflits, peut avoir des effets bénéfiques à long terme sur la paix et la sécurité dans le monde. Les recommandations formulées dans le Nouvel Agenda pour la paix ainsi que celles issues du Sommet de l'avenir et de l'examen du dispositif de consolidation de la paix qui aura lieu l'année prochaine peuvent être constitutives d'une vision qui nous permettra de redéfinir notre approche de la prévention des conflits.

Le Brésil est prêt à collaborer avec tous les États Membres pour créer un cadre de paix plus résistant, plus inclusif et plus anticipatif.

Je voudrais prendre note de l'avis écrit fourni par la Commission de consolidation de la paix pour cette séance, qui rend compte du rôle de cet organe en matière de prévention dans le cadre des efforts de pérennisation de la paix.

Enfin, je voudrais rappeler à tous les membres qu'en tant que Président de la Commission de consolidation de la paix, le Brésil accueillera une réunion ministérielle de la Commission le 26 septembre sur le thème de l'examen du dispositif de consolidation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Muhith (Bangladesh) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du groupe des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), en ma qualité de Président en exercice du groupe.

Je voudrais remercier la République de Sierra Leone d'avoir organisé le présent débat public sur ce sujet très important. Je tiens également à féliciter les intervenants de leurs éclairages très utiles et robustes sur la question à l'examen.

Le thème de ce débat public s'inscrit dans le droit fil des principes de l'OCI visant à promouvoir l'unité et la solidarité entre ses États membres. Notre objectif principal est lié au fait que nous savons que la paix, la sécurité et le développement peuvent être plus durables lorsqu'ils reposent sur une base solide de relations sociales, culturelles et économiques entre les peuples des États membres de l'OCI. Nous mettons également en exergue la vision globale de l'OCI qui consiste à défendre les nobles valeurs islamiques de paix, de compassion, de tolérance, de justice et de dignité humaine pour la promotion du développement durable, du progrès et de la prospérité au sein de ses États membres et au niveau mondial.

Sur la base de ces principes établis de longue date, les États membres de l'OCI continuent de faire leurs objectifs et principes qui régissent l'action de l'ONU sur toutes les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde et au développement durable, en particulier le principe sacro-saint du règlement pacifique des différends. Notre partenariat s'est renforcé sur les différentes questions politiques, économiques et

socioculturelles inscrites à l'ordre du jour de l'ONU, et notamment sur la promotion des objectifs de développement durable.

Tout en reconnaissant les initiatives audacieuses de l'ONU dans le domaine de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits axée sur le développement, nous continuons à appeler l'attention sur les conflits majeurs dans notre région qui font peser une menace grave sur la paix et la stabilité dans le monde ainsi que sur le développement durable. Au premier rang de ces crises figurent l'occupation israélienne du territoire palestinien qui se poursuit et la guerre en cours à Gaza, qui continue de défier une action mondiale décisive malgré les lourdes pertes humaines et matérielles infligées à la population civile innocente de la Palestine occupée.

L'OCI considère que l'incapacité de la plus haute instance mondiale à mettre un terme immédiat à la longue catastrophe humanitaire en Palestine constitue un revers grave et regrettable pour cet organe qui est chargé au premier chef de promouvoir la paix et la sécurité dans le monde. Aussi, conformément au modèle onusien, les stratégies de l'OCI en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits sont holistiques et globales. Cela se manifeste dans les divers cadres politiques et arrangements institutionnels mis en place pour promouvoir une paix durable et le développement socioéconomique entre les peuples de la région de l'OCI.

Dans le cadre des travaux relatifs au lien entre conflit et développement, les divers organes spécialisés de l'OCI fournissent aux institutions nationales des États membres de l'OCI un appui au développement. Ces institutions opèrent dans des domaines tels que les sciences et technologies et les innovations connexes, la sécurité alimentaire et l'éducation et la recherche en la matière, les arts, les sports et la culture, ainsi que le commerce et le développement. Ce dernier domaine inclut d'autres institutions spécialisées dans le développement multilatéral, la banque et la finance, l'autonomisation des femmes ou l'épanouissement de la jeunesse.

Conformément aux engagements qu'ils ont pris envers les objectifs de développement durable et dans le cadre du projet de Pacte pour l'avenir, les États membres de l'OCI ont mis en place des instruments politiques pour faciliter l'action au sein de l'OCI et la collaboration internationale avec l'ONU sur les questions liées à la consolidation de la paix, telles que les mesures antiterroristes, le désarmement et la non-prolifération nucléaire, la prévention de la corruption, la criminalité transnationale, le trafic de drogue et les flux financiers illicites, entre autres.

En outre, il est très encourageant que les États membres de l'OCI soient à la fois des contributeurs et des bénéficiaires des opérations de paix et des initiatives de consolidation de la paix de l'ONU, qui ont apporté une contribution considérable au règlement des conflits, au relèvement postconflit et aux interventions humanitaires dans les pays touchés par un conflit. Cela s'ajoute à la collaboration apportée par le Groupe de la Banque islamique de développement pour appuyer les situations de fragilité et le relèvement postconflit dans certains États membres de l'OCI.

Il convient également de noter que le Programme de coopération triangulaire de l'OCI vient étayer le renforcement requis des capacités et fournit des dotations en ressources aux pays les moins avancés et aux États fragiles au sein de l'OCI, via des fonds dédiés à la réduction de la pauvreté, à savoir le Fonds de solidarité islamique pour le développement, le Fonds de solidarité islamique et le fonds d'affectation spéciale de l'OCI pour l'Afghanistan.

En plus de ce que je viens d'évoquer, les programmes régionaux de l'OCI en Afrique et en Asie centrale ont été conçus pour accorder la priorité à une intervention ciblée dans les programmes pertinents, dans le cadre des objectifs de développement durable, notamment dans des domaines tels que la microfinance, la formation professionnelle et la sécurité alimentaire, en mettant l'accent sur la résilience des ressources en eau dans les pays où l'incidence du stress hydrique est la plus élevée.

S'agissant de promouvoir la tolérance interreligieuse, l'OCI souligne l'importance de mettre en œuvre la résolution qui proclame le 15 mars Journée internationale de la lutte contre l'islamophobie (résolution 76/254 de l'Assemblée générale), notamment en prenant des mesures pour lutter contre l'islamophobie. Pour sa part, l'OCI continue d'adopter des résolutions condamnant tous les actes de violence fondés sur la religion ou la conviction, dans le but de promouvoir l'harmonie interconfessionnelle et de préserver la diversité, la tolérance et le respect mutuel entre le monde islamique et les communautés mondiales. Ces mesures visent à endiguer la vague d'actes de provocation qui, récemment, ont engendré des affrontements entre les fidèles de différentes confessions religieuses.

Enfin, nous sommes convaincus que les mesures que je viens de citer contribueront à donner au présent débat une issue constructive, sur la base des diverses bonnes pratiques en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Je voudrais maintenant faire une brève déclaration à titre national.

Le Nouvel Agenda pour la paix repose sur un principe fondamental : la prévention. Nous pensons que les efforts de prévention doivent chercher à traiter et éliminer tous les facteurs engendrant privation, discrimination et exclusion. Ils doivent impliquer tous les membres de la société. Tandis que la prévention est en substance un processus dirigé au niveau national, une mise en œuvre efficace des mesures préventives exige l'appui et la coopération de tous les partenaires. Je voudrais formuler quelques observations.

Premièrement, les mesures de prévention des conflits sont souvent intégrées sous diverses formes dans les politiques nationales en vigueur, notamment les politiques de développement. Ce qui importe, c'est de renforcer, aux niveaux national et local, la capacité d'appliquer ces mesures de manière coordonnée et intégrée, afin que les facteurs sous-jacents des conflits et de la violence puissent être éliminés et que la paix et le développement puissent être pérennisés.

Deuxièmement, les efforts nationaux de prévention des conflits doivent être soutenus par les institutions internationales. À cet égard, le rôle des entités des Nations Unies, en particulier celles qui accompagnent les États Membres sur le terrain, comme la Commission de consolidation de la paix, est crucial. Grâce à son expérience et ses compétences s'agissant d'appuyer les efforts nationaux de consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix peut continuer de guider l'ONU et les États Membres eux-mêmes dans leurs efforts nationaux de prévention des conflits.

Troisièmement, le rôle des organisations régionales en matière de règlement et de prévention des conflits est primordial. Nous avons constaté la réussite d'efforts régionaux déployés pour consolider, maintenir et pérenniser la paix dans diverses régions, notamment en Afrique. En outre, nous jugeons encourageant la détermination de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à appuyer les efforts visant à mettre fin au conflit au Myanmar en facilitant un dialogue constructif entre toutes les parties. Pays voisin du Myanmar, le Bangladesh ressent depuis longtemps les conséquences des conflits internes à ce pays et de ses politiques de persécution des minorités, telles que les Rohingya qui, régulièrement, sont contraints à se déplacer au Bangladesh. Nous sommes convaincus que des initiatives régionales plus robustes et plus responsables pourraient accompagner les efforts de la communauté internationale, y compris du Conseil de sécurité, pour construire la paix au Myanmar.

Quatrièmement, un investissement accru dans le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité est indispensable à nos efforts pour instaurer un avenir sûr et prospère pour tous. Les jeunes ont le pouvoir de s'attaquer aux problèmes systémiques de la société et de provoquer une transformation révolutionnaire du système. Leur énergie productive peut être exploitée pour éliminer la pauvreté et l'exclusion et construire des sociétés pacifiques. Au Bangladesh, nous avons récemment assisté à une révolution emmenée par les jeunes, dont beaucoup ont fait le sacrifice suprême pour faire valoir leur droit à être entendus et à être associés aux affaires de l'État. Notre nouveau gouvernement intérimaire, dirigé par le lauréat du prix Nobel Muhammad Yunus, est ouvert aux jeunes et entend instaurer un pays exempt de discrimination, investissement le plus efficace en matière de prévention. Comme l'a dit le chef de notre gouvernement, M. Yunus, la tâche est immense, mais elle est faisable, avec l'appui de la population et de la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Sierra Leone d'avoir organisé le débat public opportun d'aujourd'hui, et nous savons gré à tous les intervenants de leurs inestimables contributions.

Je voudrais rendre hommage au regretté Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, qui a été le premier à présenter officiellement son rapport historique, Agenda pour la paix. Il considérait la consolidation de la paix comme une étape complémentaire et indispensable des interventions face à un conflit, étape conçue pour renforcer et asseoir la paix afin d'éviter une reprise du conflit. Ce changement de repère a été repris par le Secrétaire général en place, M. António Guterres, dans son Nouvel Agenda pour la paix, qui prend acte d'un nécessaire continuum de la paix, lequel doit être ancré dans une meilleure compréhension des causes profondes des conflits et donner la priorité aux investissements dans la prévention et la consolidation de la paix. En conséquence, je voudrais formuler les observations suivantes.

Premièrement, l'Égypte salue l'importance que le Secrétaire général, dans le Nouvel Agenda pour la paix, accorde à la nécessité d'un continuum de la paix dans lequel les investissements dans la prévention soient prioritaires. À cet effet, nous soulignons qu'il est impératif de changer de paradigme et, au lieu de gérer les crises, d'adopter une approche globale, cohérente et dotée des ressources suffisantes qui aborde l'intégralité de la chaîne qui unit paix et développement.

Deuxièmement, le Nouvel Agenda pour la paix comprend plusieurs éléments positifs qui sont conformes aux positions de l'Égypte, en particulier s'agissant du partenariat avec les acteurs régionaux et sous-régionaux, et il souligne qu'il importe de garantir des ressources prévisibles pour les opérations régionales de soutien à la paix. C'est ce qu'a reflété l'adoption de la résolution 2719 (2023), texte historique sur le financement des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine. Nous attendons avec intérêt de convenir dans un avenir proche des modalités de son application.

Troisièmement, dans le même ordre d'idées, nous affirmons qu'il faut renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, notamment via le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et, une fois qu'il sera pleinement opérationnel, via le Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit, lequel est accueilli au Caire. L'Égypte est prête à jouer son rôle de passerelle à cet égard, sous la direction de S. E. M. Abdel Fattah Al Sisi, Président égyptien et chef de file de la reconstruction post-conflit au sein de l'Union africaine.

Quatrièmement, il est louable que le Nouvel Agenda pour la paix prenne acte de la nécessité d'investir dans la prévention et d'élargir le rôle de la Commission de consolidation de la paix, en particulier en matière de rassemblement, de liaison et de conseil, ainsi que de l'impératif d'assurer à la consolidation de la paix un financement suffisant, prévisible et durable, dans le cadre duquel il faut faire en sorte que tous les flux de financement progressent. Nous réaffirmons que les efforts de consolidation de la paix doivent occuper une place centrale dans l'action que déploie l'ONU à toutes les étapes du continuum de la paix, et qu'il faut veiller à l'appropriation nationale des efforts de prévention.

Cinquièmement, à cet égard, l'Égypte tient à faire part de la préoccupation que suscitent les rares progrès réalisés s'agissant de financer durablement la prévention et la consolidation de la paix. Il est important que nous nous penchions sérieusement sur la question des options disponibles pour appuyer la consolidation de la paix dans le contexte international difficile actuellement, car les financements alloués aux activités relatives aux programmes de consolidation de la paix sont très faibles. Par conséquent, nous appelons tous les États Membres à participer de manière constructive à l'examen des options relatives aux contributions statutaires, y compris le Fonds pour la consolidation de la paix, en faveur duquel nous avons réalisé une grande avancée en adoptant la résolution de l'année dernière (résolution 78/257 de l'Assemblée

générale) visant à soutenir le Fonds à hauteur de 50 millions de dollars au moyen de contributions statutaires. Nous nous réjouissons d'être sur le point de conclure la mise à jour pertinente du mandat du Fonds afin de garantir la bonne mise en œuvre de cette décision historique.

Sixièmement, il convient de renforcer l'interdépendance entre les activités de maintien et de consolidation de la paix de manière à contribuer à la lutte contre les causes profondes des conflits armés et à renforcer les systèmes de paix, de sécurité et de développement.

Septièmement, il est important de renforcer le rôle des jeunes et des femmes dans les efforts de consolidation de la paix et d'après-conflit. L'autonomisation des femmes et l'inclusion des jeunes dans divers domaines doivent se traduire par des politiques exécutives qui permettront de relever les défis économiques, sociaux et de sécurité.

Enfin et surtout, dans ce contexte, nous ne pouvons faire abstraction du fait que le respect de l'état de droit et l'exercice du droit à l'autodétermination des peuples sous occupation étrangère sont indispensables pour préserver et promouvoir la paix et la sécurité sous tous leurs aspects, car ils contribueront à garantir la validité des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, ainsi que des principes et normes du droit international.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Nasir (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Sierra Leone d'avoir organisé la présente séance, et je remercie également tous les intervenants de leurs éclairages.

Le présent débat public arrive à point nommé, alors que nous nous préparons à l'examen du dispositif de consolidation de la paix qui aura lieu l'année prochaine. La réalité brutale des conflits fait plus de victimes que jamais, le nombre de morts parmi les civils ayant augmenté de 70 % en 2023, soit le nombre le plus élevé de morts liées aux conflits depuis trois décennies. À une époque où la paix devient de plus en plus difficile à atteindre, nous devons nous poser les questions suivantes : avons-nous vraiment donné une chance à la paix ? Avons-nous suffisamment investi dans la paix ? Et le système multilatéral actuel est-il toujours adapté à son objectif ? Ces questions doivent nous guider dans la quête que nous menons pour améliorer le dispositif de consolidation de la paix, un dispositif qui non seulement prévient la résurgence des conflits, mais jette également les bases d'une paix et d'un développement durables, un dispositif fondé sur le partenariat et la solidarité, la dignité

humaine, la prévention et la réconciliation. À cet égard, je voudrais souligner trois points.

Premièrement, la consolidation de la paix doit être un processus local. L'appropriation nationale est le fondement de toute stratégie de consolidation de la paix efficace. Elle permet également aux parties prenantes nationales concernées d'adopter une approche globale pour s'attaquer aux causes profondes des conflits. Cela comprend des stratégies allant de la prévention des conflits à la reconstruction après un conflit. L'ONU peut aussi jouer un rôle crucial et appuyer les pays en promouvant le partenariat et en mettant à disposition des ressources et des compétences.

Deuxièmement, en ce qui concerne le renforcement de la collaboration régionale en vue de pérenniser la paix, les enseignements tirés de l'expérience au prix fort dans une région donnée peuvent servir de guide à d'autres régions. C'est pourquoi nous accueillons favorablement l'instauration d'un dialogue régional en préparation de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, afin que nous puissions exploiter le potentiel des organisations régionales pour façonner la paix, notamment en tant que premiers intervenants dans la fourniture d'un soutien à la paix et en tant qu'outil visant à prévenir la résurgence des conflits. Dans notre région, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est possède une riche expérience qu'elle peut partager.

Troisièmement, s'agissant de l'exploitation du potentiel des partenariats entre les parties prenantes concernées, le succès des efforts de consolidation de la paix exige une action concertée de la part de tous les organismes des Nations Unies, qui doivent être étayés par un partenariat solide et par les institutions financières internationales afin d'obtenir le financement et le soutien nécessaires. La Commission de consolidation de la paix doit s'attacher véritablement à promouvoir la cohérence des actions. Cela garantira que tous les efforts de consolidation de la paix contribuent au développement à long terme d'un pays et brisent le cycle de conflit.

Un dispositif solide de consolidation de la paix contribuera à renforcer le système multilatéral dans son ensemble, notamment en apportant la paix et le développement à tous les pays, comme le souligne le Nouvel Agenda pour la paix. Nous tenons à assurer les membres de l'engagement de l'Indonésie en faveur de cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Türkiye.

M^{me} Güç (Türkiye) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Sierra Leone d'avoir organisé le présent débat, qui arrive à point nommé.

La consolidation de la paix est devenue un pilier crucial de la prévention des conflits et du relèvement post-conflit. Nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général pour intégrer davantage la consolidation de la paix dans le système des Nations Unies dans le cadre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Le rapport *Notre Programme commun* (A/75/982) a contribué à faire de la consolidation de la paix un élément central du rôle que l'ONU est appelée à jouer à l'avenir pour garantir la paix et la stabilité dans le monde.

Il est évident que l'appropriation nationale et des partenariats solides dépassant le cadre de l'ONU sont indispensables pour garantir le succès et la viabilité des efforts. Aucune organisation ne peut à elle seule relever efficacement les défis actuels. Il est dès lors indispensable de renforcer le partenariat entre l'ONU et les organisations régionales, comme le prévoit le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Une partie importante de l'ordre du jour du Conseil est consacrée au règlement des problèmes de paix et de sécurité en Afrique. Nous nous félicitons du renforcement du partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies. Dans le cas de la Libye, notre objectif principal reste de parvenir à une solution politique durable tout en préservant la stabilité, l'intégrité territoriale et l'unité du pays. À cette fin, nous encourageons les parties prenantes libyennes à engager un dialogue solide et constructif entre l'est et l'ouest. Il est capital que la communauté internationale agisse de concert et appuie cet effort.

La situation actuelle à Gaza reste très préoccupante. Cette crise humanitaire innommable continue de s'aggraver et a des effets dévastateurs sur les civils, en particulier les femmes et les enfants. Le cycle de violence souligne la nécessité urgente d'un cessez-le-feu immédiat et d'une solution politique fondée sur la vision de deux États. Nous appelons la communauté internationale à intensifier ses efforts pour parvenir à une paix durable et juste dans la région.

Les groupes et entités terroristes prospèrent dans les zones de conflit. Ils comptent parmi les principaux facteurs qui aggravent les conflits, utilisant ces zones pour recruter et former des membres, acquérir des armes et financer leurs activités. Le contrôle efficace des transferts d'armes légères et de petit calibre et la réduction du risque de détournement vers des groupes terroristes sont indispensables pour prévenir les conflits. En tant que premiers intervenants, les États ont la responsabilité principale à cet égard. L'érosion récente des cadres internationaux de maîtrise des armements, de désarmement

et de non-prolifération, associée aux conflits en cours dans diverses régions, crée un environnement propice aux tentatives des organisations terroristes d'acquérir des armes classiques ainsi que des armes plus sophistiquées.

Lorsque nous abordons la question de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix, nous ne devons pas occulter les causes profondes des conflits, qui trouvent souvent leur origine dans la pauvreté, l'inégalité, la discrimination et les violations graves des droits humains. Les tendances très inquiétantes en matière de racisme et de discours de haine, notamment sur la base de la race et de la religion, sont en hausse dans certaines régions. Étant donné que de nombreux conflits sévissent dans les pays voisins de la Türkiye, le règlement pacifique des conflits et la médiation sont des priorités de la politique étrangère turque. En tant que Coprésidente du Groupe des Amis de la médiation, la Türkiye continue de participer activement aux efforts de médiation visant à prévenir les conflits et à pérenniser la paix. En outre, la Türkiye est membre du Groupe des amis de la pérennisation de la paix, ce qui témoigne de notre conviction que la participation de toutes les parties prenantes est essentielle à la prévention. Nous appuyons aussi les efforts visant à doter le dispositif de consolidation de la paix de ressources financières suffisantes. Le Fonds pour la consolidation de la paix a obtenu des résultats notables et continue de jouer un rôle de catalyseur important.

Aujourd'hui, nous avons besoin d'un multilatéralisme ouvert, d'échanges constructifs, d'idées nouvelles et de points de vue diversifiés à même de déboucher sur des solutions concrètes. C'est dans ce contexte que nous saluons l'appel du Secrétaire général à travailler sur un Nouvel Agenda pour la paix. Nous estimons que ses recommandations, qui portent notamment sur le rétablissement de la confiance entre les nations, le déploiement d'outils aux fins du règlement pacifique des différends et le renforcement de la diplomatie préventive par une utilisation innovante des instruments multilatéraux, méritent une attention particulière. Nous attendons également avec intérêt le Sommet de l'avenir, qui sera l'occasion de restaurer une confiance érodée et de renouveler notre engagement en faveur du multilatéralisme.

Pour terminer, nous appelons une fois de plus la communauté internationale à faire preuve de solidarité et de volonté politique afin que nous puissions œuvrer efficacement à la pérennisation de la paix et à la création d'un monde où les générations futures seront épargnées par le fléau de la guerre. En tant que contributeur de longue date

à la consolidation de la paix, la Türkiye est prête à continuer de jouer son rôle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

M. Pretterhofer (Autriche) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Sierra Leone d'avoir organisé cet important débat public de haut niveau sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

L'Autriche s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

Nous remercions les intervenants de leurs observations.

Le Secrétaire général indique très clairement dans le Nouvel Agenda pour la paix que nous devons investir davantage dans la prévention. Comme il l'a souligné à juste titre, la prévention sauve des vies et préserve les acquis du développement. L'Autriche souscrit pleinement à cette approche. Investir dans la prévention et la consolidation de la paix est une responsabilité partagée et un devoir dont nous devons tous nous acquitter. Afin de contribuer à la prévention et à la consolidation de la paix, le Ministère autrichien des affaires étrangères a mis en place, il y a quatre ans, un service de médiation et a entrepris, dans ce cadre, divers projets de médiation internationale. Notre approche de la prévention repose sur quatre piliers, à savoir l'inclusion, des solutions sur mesure, les synergies et les partenariats.

Premièrement, l'Autriche plaide en faveur d'une approche plus inclusive de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, fondée sur la promotion et la protection pleines et effectives des droits humains. La prévention des conflits consiste à construire des sociétés justes et inclusives, qui sont le fondement d'une paix durable. Il s'agit de forger la paix grâce à des sociétés ouvertes où la participation pleine, effective et véritable des femmes et des jeunes n'est pas seulement encouragée, mais garantie. Cela est inscrit dans la résolution historique 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, et dans la résolution 2250 (2015), sur les jeunes et la paix et la sécurité, ainsi que dans les résolutions ultérieures sur ces questions. L'Autriche a porté sa contribution pluriannuelle au Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire de 5 à 9,7 millions d'euros jusqu'à 2025. Nous saluons également la mobilisation active de conseillers et conseillers pour la paix et le développement. De même, l'Autriche estime qu'une prévention des conflits et une consolidation de la paix réellement efficaces doivent

reposer sur des interventions communautaires, locales et nationales. La participation active de la société civile, avec l'appui de mécanismes tels que le Fonds pour la consolidation de la paix, est indispensable.

Deuxièmement, la prévention nous concerne toutes et tous. De même que les droits humains sont universels, chaque pays doit faire tout ce qu'il peut pour construire des sociétés pacifiques. Il est donc crucial que le Pacte pour l'avenir souligne et renforce le rôle de la Commission de consolidation de la paix, tout en mettant l'accent sur l'universalité de la prévention et l'importance des stratégies nationales de prévention.

Troisièmement, pour nous attaquer aux conflits complexes d'aujourd'hui, nous devons accepter qu'il n'existe pas une solution unique adaptée à tous les scénarios. Il faut adopter une approche globale de la consolidation de la paix, tout en reconnaissant les liens qui existent entre elle et des questions telles que les changements climatiques, l'absence d'état de droit, la pauvreté et les facteurs socioéconomiques. Ainsi, pour être efficaces, la prévention des conflits et la consolidation de la paix doivent tenir compte du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, ainsi qu'entre le climat et la sécurité. C'est pourquoi l'Autriche a récemment rejoint le mécanisme de sécurité climatique. Nous estimons que le Conseil de sécurité doit mieux intégrer la sécurité climatique, les facteurs socioéconomiques et les droits humains dans ses travaux et dans ses résolutions. La cohérence de l'action du système est donc primordiale. Le Conseil de sécurité doit renforcer ses liens avec les autres organes intergouvernementaux des Nations Unies, notamment la Commission de consolidation de la paix et le Conseil économique et social. Par ailleurs, nous devons approfondir notre collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, telles que le Programme des Nations Unies

pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement ou encore le Conseil des droits de l'homme, sur des questions liées à la paix et à la sécurité. Nous espérons que ces points seront abordés dans le cadre du prochain examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025.

La prévention des conflits et la consolidation de la paix exigent des partenariats solides. L'ONU doit favoriser une coopération encore plus étroite avec les organisations régionales afin de mieux concevoir des stratégies de prévention régionales et globales. À cet égard, nous espérons que l'ONU, les États Membres et les organisations régionales renforceront leurs partenariats à l'avenir. Le Pacte pour l'avenir doit servir de principale plateforme pour définir des stratégies concrètes et novatrices visant à renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, notamment par le biais d'une réunion annuelle tenue à l'initiative du Secrétaire général avec les organisations régionales.

Pour terminer, je voudrais souligner que l'Autriche continuera d'apporter un solide appui en intensifiant ses efforts de prévention des conflits, en encourageant un désarmement et une réglementation des armes efficaces, et en construisant des sociétés pacifiques et inclusives. En tant que candidate à un siège au Conseil de sécurité pour la période 2027-2028, l'Autriche redoublera d'efforts pour travailler aux côtés de ses partenaires à la réalisation de la paix et de la prospérité pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 15.